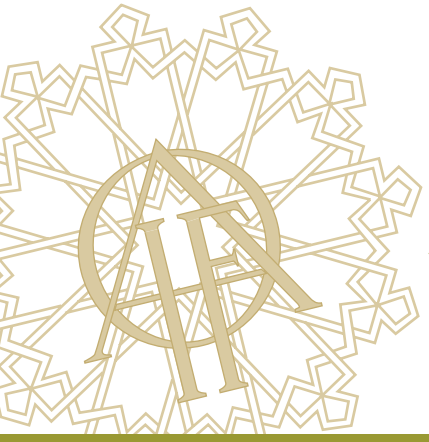
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



ANNALES ISLAMOLOGIQUES

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

AnIsl 46 (2013), p. 167-194

Valentine Denizeau, Sylvie Denoix

Le sultan promoteur. Aménagement urbain dans Le Caire du VIIIe/XIVe siècle

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711264	*La chapelle d'Osiris Ounnefer Neb-djefaou*	Laurent Coulon
9782724711752	*Guide du Caire Islamique*	Hadrien Collet
9782724711660	*Mélanges de l'Institut dominicain d'études orientales 41*	Adrien Candiard (éd.)
9782724711745	*Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger (BAEFE)*	
9782724711271	*Du côté de chez Zeus*	Emmanuel Botte (éd.), Hélène Cuvigny (éd.), Michel Reddé (éd.)
9782724711677	*La Description de l'Égypte*	Paul-Marie Grinevald
9782724711714	*La pensée et la pratique pharmacologiques d'Avicenne*	Sylvie Ayari
9782724711899	*BCAI 40*	

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

VALENTINE DENIZEAU & SYLVIE DENOIX

Le sultan promoteur

Aménagement urbain dans Le Caire du VIIIe/XIVe siècle

S'il est bien connu que les sultans mamlouks se sont massivement engagés dans le développement urbain du Caire, l'éclat de leurs réalisations architecturales a un peu masqué le considérable travail d'aménagement du territoire, particulièrement en ce qui concerne les travaux hydrauliques. Pourtant, surtout à l'époque bahride, ces sultans ont développé une activité constructrice et régulatrice phénoménale dans ce domaine dans le « Grand Caire » de l'époque, de Būlāq à Siryāqūs au nord, à Ǧīza, à l'ouest et à Šabramant et Ḥilwān, au sud[1].

Dès l'époque ayyûbide, il faut draguer le petit bras du Nil pour préserver l'île de Rawḍa, ce que referont ses successeurs régulièrement. Et, tout au long de ses trois règnes (710-741/1310-1341), et particulièrement lors de sa maturité, le sultan al-Malik al-Nāṣir Muḥammad b. Qalāwūn a œuvré à réguler le fleuve et son impétuosité : ajouts de *sāqya*-s à l'aqueduc ayyûbide, endiguement, sauvetage de l'île de Rawḍa par le dégagement du petit bras du Nil, aménagement du littoral fluvial, creusement d'un nouveau canal et réaménagement de l'aqueduc de Saladin sont quelques-unes de ses réalisations dans ce domaine. En 717/1317, au cours de son troisième règne, le sultan al-Malik al-Nāṣir Muḥammad b. Qalāwūn afferme un vaste territoire situé à l'ouest du grand canal (*al-Ḫalīǧ*). Il le divise en lots dont il va concéder l'usufruit, en 725/1325, aux terrains acquis un an plus tôt à une vingtaine de kilomètres au nord du Caire, à proximité du village Siryāqūs, en bordure du Ḫalīǧ, sur les terres agricoles dites Arḍ al-Samāsim. Là, il fait édifier de toutes pièces un important complexe comprenant une *ḫānqāh*, des *ribāṭ*-s,

1. Denizeau, *Conduire l'eau dans Le Caire mamlouk*.

AnIsl 46 (2013), p. 167-194 Valentine Denizeau, Sylvie Denoix
Le sultan promoteur. Aménagement urbain dans Le Caire du VIIIe/XIVe siècle
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

un *masǧid*, ainsi que des logements et équipements pour les soufis (hammams, fontaine, abreuvoir, *sāqiya*-s) mais aussi de riches demeures pour les princes [2].

Comme toutes les fondations en *wafq*, l'opération du sultan à la fois rapporte de l'argent : ce sont les baux emphytéotiques loués par les émirs, et, en même temps, en coûte, ce sont les fondations de Siryāqūs, les deux versants de cette opération allant dans le sens de l'aménagement urbain. Les travaux de Siryāqūs ont été excellemment décrits et analysés par Julien Loiseau. Nous voudrions étudier ici l'opération réalisée à l'ouest du Canal, le Ḫalīǧ. La documentation le permet : outre les grands témoignages contemporains comme celui de Maqrīzī, un document de *waqf*, développé en quelques actes, apporte son lot d'informations.

La documentation : un *waqf* inédit

Le sultan al-Nāṣir a établi en 717/1317 un premier acte de *waqf*. Comme c'était souvent le cas pour des opération foncières, immobilières ou urbaines importantes, il fut modifié plusieurs fois, au gré des réaménagements de la fondation. Le document originel a ensuite été recopié par un greffier afin d'être complété. Nous connaissons, au Caire, deux exemplaires de ces copies, datant de l'époque du sultan fondateur.

1– Le document n° 35/6, conservé aux Archives nationales égyptiennes, Dār al-waṯā'iq al-qawmiya, dont les différents actes (recto, verso, marges) s'échelonnent entre le 16 *ǧumādā* I 717 et le 8 *ǧumādā* II 725.

2– L'acte n° 34 (4/25) [3], conservé aussi à Dār al-waṯā'īq al-qawmiya, daté des 8 *ǧumādā* II 725 et 12 *ǧumādā* II 726, est d'une part la copie du document précédent. Il établit aussi un nouvel acte qui consiste en un ajout, au profit de la fondation, de biens de rapports, situés à Alexandrie (*funduq* et *rabʿ*) et en l'addition de quelques conditions (*šurūṭ*) d'application du *waqf* par le *wāqif*, le sultan lui-même [4].

Pour notre part, nous présentons ici le début du document, soit l'immobilisation des revenus des concessions foncières affermées par le sultan pour financer son *waqf*. Il s'agit, d'abord, pour les historiens du Caire médiéval, d'un document inédit : si les lettrés mamlouks, et en premier lieu Maqrīzī, ont mentionné à plusieurs reprises ce type d'opérations (affermage d'un terrain, puis attribution de lots dans le cadre de ce que l'on pourrait appeler « un urbanisme

2. Loiseau, *Reconstruire la maison du sultan*.

3. C'est sur ce document que nous avons travaillé. Celui-ci figure dans la base de données de l'Ifao (bobine 47).

4. Une partie du document datée du 8 *ǧumādā* II 725 / 22 mai 1325, comprenant le descriptif de cette fondation et l'énumération des modalités financières et administratives du fonctionnement du *waqf*, les *šurūt*, a été publiée par Muḥammad Amīn qui a édité, à la fin de la chronique de l'historien Ibn Ḥabīb qui concerne les règnes de Qalāwūn et ses descendants, al-Nāṣir Muḥammad et al-Nāṣir Ḥasan, des extraits de *waqf*-s établis par ces sultans. Parmi ces documents, est la fin du *waqf* comprenant la description des terrains acquis par le sultan à Siryāqūs (Amīn, *Catalogue*, p. 358-385).

AnIsl 46 (2013), p. 167-194 Valentine Denizeau, Sylvie Denoix
Le sultan promoteur. Aménagement urbain dans Le Caire du VIIIe/XIVe siècle
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

concessionnaire »), indiquant qu'elles étaient à la fois répandues et anciennes [5], aucun document de type archivistique n'en attestant avec précision et n'en donnant des détails ne nous était parvenu jusqu'à ce jour. On comprend alors son importance pour la connaissance de l'histoire urbaine, d'autant que ce *waqf* concerne un vaste territoire situé entre al-Qāhira et le Nil, où Fatimides puis Ayyûbides avaient déjà commencé à spéculer. Ensuite, parce qu'il s'agit du *waqf* d'un sultan dont le long règne fut capital dans l'histoire du Caire médiéval et dont les nombreux chantiers ont fait couler beaucoup d'encre chez les lettrés mamlouks : il s'insère dans une chronologie très documentée. Mis en lumière par les chroniqueurs mamlouks, ce document donne du sens à l'ensemble des opérations urbaines d'al-Nāṣir Muḥammad et permet surtout d'observer une opération de promotion urbaine de grande ampleur dans le Caire du VIIIe/XIVe siècle ; il fournit un vocabulaire juridique qui renseigne sur certaines procédures légales préalables à l'urbanisation ; il mentionne un grand nombre de toponymes, apporte des précisions sur le réseau viaire et le type d'occupation de l'espace, donne des mesures de superficie ; enfin il fournit une longue liste d'anthroponymes, de fonctions et titres, de types de propriété (individuelle, familiale, collective).

L'opération consiste en l'affermage d'un ensemble de terrains situés à l'ouest du Ḫalīǧ, entre celui-ci, al-Maqs, Bāb al-Lūq et Qanāṭir al-Sibāʿ (fig. 1). Il s'agit d'un vaste ensemble de terrains émergés par suite du déplacement du fleuve vers l'ouest, que le sultan va tenter de faire fructifier en montant une opération complexe : ce terrain est divisé en parcelles louées en *ḫikr* [6] dans le cadre d'un *waqf*.

L'ensemble est divisé en 391 parcelles (*ḫiṣṣa*-s) allouées en baux emphytéotiques à des personnes issues de la société civile et militaire, afin qu'elles y bâtissent et que cette zone soit urbanisée.

5. Les exemples donnés par Maqrīzī dans les *Ḫiṭaṭ* sont à la fois nombreux (par exemple lorsqu'il décrit les étangs, les digues ou les *aḫkār*) et documentés; l'auteur citant ses auteurs de prédilection que sont notamment al-Quḍāʿī (m. 454/1062), Ibn ʿAbd-al-Ẓāhir (m. 692/1293) et Ibn al-Mutawwaǧ (m. 730/1330).

6. Nous empruntons ici les définitions fournies par Claude Chen, puis Julien Loiseau, afin d'éclairer sur ce concept particulier de *ḫikr*. Tandis que le premier le définit comme « une location souple à très long terme fréquente surtout dans les zones suburbaines du Caire », définition dont le flou apparent met l'accent sur l'aspect probablement non contraignant de l'institution « *ḫikr* » – dans la pratique en tous cas (Cahen *et al.*, « L'achat et le *waqf* », p. 102), le second précise que « le *ḫikr* confère à son détenteur la propriété imminente d'un terrain qu'il viabilise et qu'il donne à bâtir selon un principe analogue à l'emphytéose » (Loiseau, *Reconstruire*, p. 102-103). Maqrīzī (*Ḫiṭaṭ* III, p. 378) présente le *ḫikr* comme un « lieu attribué (*ḫikr fulān*) clôs/privé et sans construction (*manʿ ġayruhu al-binā'i ʿalayh*) ». La question de la viabilisation mentionnée par J. Loiseau est intéressante et essentielle : est-elle automatique, est-ce un principe sous-jacent à ce type de concession ? Cela semble avoir été le cas au Caire où les terres concédées en *ḫikr* sont toujours de vastes domaines situés dans des poches moins urbanisées de la ville, aux alentours d'un étang tari par exemple ou en marge de celle-ci, dans des zones proches des grands axes de circulation de la ville et promises à une certaine expansion. Les travaux entrepris par les concessionnaires, avant qu'ils n'allotissent leur domaine, sont-ils de l'ordre de la mise en valeur, pour attirer le chaland et les promoteurs immobiliers, ou la concession perpétuelle est-elle le gage de la viabilisation ? Ceci rappelle la « revivification » (*iḥyā'*) des terres « mortes » (*mawāt*) dans le droit musulman médiéval ; ces terres mortes étant des terres inappropriées, qui, une fois « revivifiées » deviennent propriété privée (*milk*) (Denoix, « Formes juridiques », p. 10 et ʿAkkām, « Des fondements de la propriété », p. 25-41).

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Le début du document de *waqf* est perdu : ce qui devait être la basmala, formules et titulatures du sultan fondateur ont disparu. Par chance, l'acte tel qu'il nous est parvenu commence avec la délimitation de l'espace concerné. Bien qu'il soit très abimé et rongé sur ses côtés, il est toutefois possible de lire une partie des toponymes qui désignent ce *ḥikr*. Ils sont des points de repère majeurs pour situer globalement la zone d'affermage, soit, comme on l'a dit, entre le Ḫalīğ, al-Maqs, Bāb al-Lūq et Qanāṭir al-Sibāʿ.

Une fois le domaine délimité globalement, le greffier procède à l'énumération de chacun des 391 lots, avec le systématisme caractéristique des actes de *waqf*.

Chaque parcelle est présentée dans une notice comptant entre 3 et 6 lignes, avec une moyenne de 5 lignes (sur 1 052 lignes en tout pour l'ensemble des parcelles), notice où l'on retrouve, de manière stéréotypée, les mêmes informations :

– la formule initiale : *wa naẓiru l-ḥiṣṣa l-maḏkūra min ǧamīʿ arḍ dār* : « De même, la parcelle citée [constituée] de l'ensemble d'une concession » ;

– la dénomination de chaque parcelle; le plus souvent, cette toponymie est simplement le nom d'un bénéficiaire ;

– la superficie en coudées (*ḏirāʿ*). Notons que la valeur exacte d'une coudée du VIIIe/XIVe siècle n'est pas très claire aujourd'hui. Selon, le *Kanz al-ʿulūm*, dictionnaire des traditions d'Égypte[7] un *ḏirāʿ baladī* = 0,58 mètres. Quant à la « coudée du Nilomètre », elle mesure 0,54 mètres. Puisqu'il s'agit de superficies, la coudée employée ici est une coudée « carrée ». Elle correspondrait alors approximativement à 0, 2916 m² ou *ca*. L'ensemble du terrain couvrirait (sauf 27 parcelles dont les mesures ne sont pas données), 500 255 coudées carrées, soit 145 874 m², soit 14,5 hectares environ (ou 33 feddâns) ;

– les « limites » (*ḥadd*, plur. *ḥudūd*) des parcelles, en fait, leurs mitoyens, qui sont énumérés dans un ordre immuable, soit *qiblī, baḥrī, šarqī* et *ġarbī*. Si « *baḥrī* » désigne « la direction du fleuve (*al-baḥr*) », et *qiblī* « la direction de La Mekke », alors il s'agit, respectivement, de l'ouest et de l'est. De ce fait, *šarqī* et *ġarbī* seraient le nord et le sud.

Les mitoyens sont soit des éléments du réseau viaire : rue (*zuqāq*), chemin (*ṭarīq*), impasse (*zuqāq ġayr nāfiḏ*), soit d'autres parcelles (« Dār Fūlān »), soit des équipements : four à pain (*furn*), hammam.

L'édition intégrale du document présente peu d'intérêt car l'énumération de 391 parcelles est très répétitive. Par exemple, la douzième parcelle est présentée (l. 46-49) ainsi :

l. 46 ونظير الحصة المذكورة من جميع ارض دار تعرف بعدوية زوجة الصرير(؟) ذرعهـا ستون ذراعا
l. 47 بالعمل وبها حدود اربعة الحدّ القبلي ينتهي إلى دار مغلطاي والحد
l. 48 البحري ينتهي إلى الزقاق والحد الشرقي ينتهي الى الزقاق غير نافذ والحد
l. 49 الغربي ينتهي الى دار مغلطاي أيضا

7. *Kanz al-ʿulum*, p. 462.

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

« De même la parcelle concernée par l'ensemble de la concession (*arḍ dār*) connue du nom de ʿUdaywa, épouse d'al-Ṣarīr/al-Ṭarīr (?). Sa superficie est de 60 coudées. Elle a quatre mitoyens : sa limite *qiblī* est mitoyenne de Dār Muġlaṭay ; sa limite *baḥrī* est mitoyenne de la rue (*al-zuqāq*) ; sa limite *šarqī* est mitoyenne de l'impasse (*al-zuqāq al-ġayru nāfiḏ*) ; sa limite *ġarbī* est aussi mitoyenne de Dār Muġlaṭay. »

La présentation des parcelles étant très stéréotypée, nous avons transcrit le document sous forme d'une base de données, ce qui permet, d'une part, d'accéder plus facilement à l'information brute, et d'autre part d'interroger le *waqf* sur des thématiques précises pour obtenir des listes, classements et moyennes: listes des toponymes, des équipements mentionnés, des mitoyens du Ḫalīğ, superficies moyennes, etc. Voici, à titre d'exemple, quelques extraits de ce tableau :

Nº	Topopnymes	Surface (en coudées)	Mitoyen *qiblī*	Mitoyen *baḥrī*	Mitoyen *šarqī*	Mitoyen *ġarbī*	Élément de voirie mentionné	Équipement mentionné	Mitoyen du Ḫalīğ?
3	*arḍ dār* ʿAmr al-Rayāt	123	Dār al-Ḥarrānī	Dār ʿAlāʾ al-Dīn	le chemin (*ṭarīq*)	Dār Nūr al-Dīn	– *ṭāriq* – *zuqāq*		non
12	*arḍ dār* ʿUdaywa, épouse d'al-Ṣarīr/al-Ṭarīr	60	Dār Muġlaṭay	la rue (*al-zuqāq*)	l'impasse (*al-zuqāq ġayru nāfiḏ*)	Dār Muġlaṭay	– *zuqāq* – *al-zuqāq ġayru nāfiḏ*		
30	*arḍ dār* al-Šuḥna	110	Dār ʿAlāʾ al-Dīn	Iṣṭabl Muglaṭāy	Dār ʿAlāʾ al-Dīn	les *dār*-s et Dār Ibn al-Bābā		Iṣṭabl	non
40	*arḍ dār* Zaynab	104	*zuqāq*	*zuqāq*	Dār Fāṭima	Dār Muḥṭūs	2 *zuqāq*-s		non
48	*arḍ dār* M. al-Faqīh	110	impasse	*zuqāq*	Dār Wazīra	Dār Fāṭima	– *zuqāq* – *al-zuqāq ġayru nāfiḏ*		non

La petite histoire du Ḫikr al-Ẓuhrī et sa désignation

À l'époque d'al-Nāṣir Muḥammad (710-740/1341-1310), une situation exceptionnelle de paix et de prospérité économique apporte à l'Égypte des conditions qui permettent à ce sultan d'exprimer ses dons de grand bâtisseur et d'urbaniste visionnaire[8]. C'est à ce moment, qu'à l'ouest du Caire, un déplacement du fleuve, de grande ampleur, qui délaisse assez subitement une partie de son lit pour aller s'écouler plus à l'ouest, offre à l'espace urbain une réserve foncière, sur la rive occidentale du grand canal qui longe al-Qāhira.

8. Les travaux d'al-Nāṣir Muḥammad ont alimenté l'historiographie de manière polémique. Levanoni et Ayalon, dans une posture téléologique, ont reproché à ce sultan de ne pas avoir vu venir la crise du siècle suivant, durant lequel périclitèrent les opérations d'envergure du sultan. Les articles de Jean-Claude Garcin, proposent un bilan plus mesuré des réalisations urbaines de ce sultan.

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Jusqu'à la fin du VIe/XIIe siècle, un jardin près d'un pont

Reprenons l'histoire de ce site et des aménagements hydrauliques dont il bénéficia depuis l'installation des musulmans au Ier/VIIe siècle. Au moment de la conquête islamique, les terres du futur Ḫikr al-Zuhrī sont totalement immergées et le canal creusé par Trajan pour relier le Nil à la mer Rouge est ensablé. Les musulmans, comprenant l'intérêt qu'ils ont à disposer d'une voie de communication vers Médine, alors capitale du califat, vont le recreuser, dès l'an 23/643, soit l'année suivant l'installation définitive à Fusṭāṭ, après le succès du siège d'Alexandrie en 22/642. L'existence du tracé de ce canal a probablement été un des facteurs qui a fait choisir le site de Fusṭāṭ pour établir la capitale de la province d'Égypte récemment conquise. La perspective d'apporter en Arabie, par bateau, les richesses de cette contrée, connue pour avoir été le grenier à blé de Rome, fut certainement décisive. Ce canal, avec une prise d'eau sur le Nil, était ré-ouvert tous les ans lors d'une cérémonie bien connue où l'on brisait la digue construite en fin d'été pour éviter la décrue. Les Fatimides établirent al-Qāhira le long de ce bras d'eau : le côté occidental de la muraille de la ville palatine le longeait. À cette période, le fleuve, du fait de l'alluvionnement de son lit et des courants, s'était déplacé vers l'ouest, dégageant à Fusṭāṭ une nouvelle « corniche » (*sāḥil*) intégrée à l'espace urbain [9]. Aux alentours d'al-Qāhira, les terres apparues, bancs de sable ou de vase en voie d'assèchement, mais où s'épanchent des étangs qui se confondent sans doute un temps avec les méandres du fleuve, incitent les califes et leurs vizirs à ériger des belvédères par-delà les murs de la cité palatiale, pour profiter de l'agrément du Ḫalīǧ et du fleuve. La vaste dépression en forme de panse de vache, « *Baṭn al-baqara* » (future Azbakiyya) est gardée en eau par le biais d'un petit canal alimenté par le Nil, tandis que les friches qui l'entourent sont drainées et viabilisées ; dans ce secteur, le long du fleuve, une mosquée est fondée sur pilotis (Ǧāmiʿ al-Maqs) [10], de même qu'un bâtiment « portuaire », probablement sur pilotis lui aussi, destiné à percevoir les droits de douane. Jusqu'au VIIe/XIIIe siècle, la tendance du Nil à se déplacer vers l'ouest s'accentue et les friches deviennent des champs cultivés (*ǧīṭ*-s) et des vergers (*bustān*-s), tandis que les seules constructions notables demeurent les belvédères et kiosques fatimides, sur la berge orientale du Ḫalīǧ.

C'est dans ce contexte, dès le IIIe/IXe siècle, qu'apparaît le jardin al-Zuhrī (Ǧinān al-Zuhrī), proche de la *qanṭara* fondée en 69/688 [11] à l'embouchure du Ḫalīǧ par le gouverneur de Fusṭāṭ, ʿAbd al-ʿAzīz Ibn Marwān [12]. Près d'un siècle et demi après l'édification de ce pont, ʿAbd al-Wahhāb al-Zuhrī [13], *wālī* de la *šurṭa* de Miṣr, est, d'après Ibn Yūnus et, après lui, Maqrīzī,

9. Denoix, *Décrire Le Caire*.

10. Naṣīr-ī Ḫusraw, *Safernameh*, p. 135.

11. Ce jardin et ceux alentours ont dû jouxter le Nil durant plusieurs siècles, puisque ce pont-barrage semble être resté opérationnel jusqu'au VIIe/XIIIe siècle. On sait qu'il est obsolète en 638/1241, date de la construction du nouveau pont-barrage du Ḫalīǧ par le sultan ayyûbide al-Malik al-Ṣāliḥ (du fait de l'envasement définitif de l'ancienne embouchure).

12. Maqrīzī, *Ḫiṭaṭ* III, p. 485; *RCEA*, I, 1.

13. ʿAbd al-Wahhāb al-Zuhrī n'a aucun lien de parenté avec ʿAbd al-ʿAzīz b. Marwān. Il est le lointain petit-fils de ʿAbd al-Raḥmān b. ʿAwf al-Zuhrī, célèbre compagnon du Prophète ayant joué le premier rôle

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

propriétaire des terrains environnant le pont. Ces jardins sont des vergers qui rapportent des revenus ; ils sont établis en *ḥabūs* au profit du fils d'al-Zuhrī et Ibn Yūnus rapporte que l'acte d'immobilisation de ce jardin a été conservé par son grand-père qui était un grand lettré malikite du début du IIIe/IXe siècle. Ibn Yūnus écrit qu'il détient lui-même la copie de l'original de l'acte. De ces deux informations, on peut comprendre que la famille d'Ibn Yūnus était en charge (*nāẓir*) de ce *ḥabūs* (ou *ḥubs*) [14]. La taille du jardin est inconnue. Il est probable qu'il ait occupé les deux côtés de l'ancien pont : les terrains entrant dans le Ḫikr al-Zuhrī sont en effet clairement situés au nord du Ḫalīǧ, et al-Quḍāʿī parle du « jardin du pont de la Ḥamrāʾ », situé au sud du canal et à l'extrémité septentrionale de Fusṭāṭ [15].

C'est en tout cas vers le nord que le domaine des héritiers d'al-Zuhrī s'étend au cours des Ve/XIe - VIe/XIIe siècles, selon des modalités difficiles à préciser : il est clair que les territoires intégrés dans le *ḫikr* sont ceux qui sont peu à peu gagnés sur le fleuve [16], mais pas seulement, d'autres propriétés riveraines du Ḫalīǧ étant également intégrées au « jardin » qui s'agrandit considérablement et, ce faisant, change de statut : ce qui avait été une propriété privée (*milk*) établie au VIe/XIIe siècle, en dotation inaliénable au profit d'une famille (*waqf ahlī*) devient, vers le début du VIIe/XIIIe siècle un immense domaine affermé [17].

Le jardin privé devient ḫikr

Quand, par qui et selon quelles modalités juridiques ce changement de statut a-t-il été orchestré ? Si l'on se fie à Maqrīzī, qui, au sein de sa liste des grands *ḫikr*-s [18], cite et valide la thèse de ses prédécesseurs, c'est à la charnière des périodes fatimide et ayyûbide que les terres situées à l'ouest du Ḫalīǧ, aux alentours de l'étang Baṭn al-Baqara et des installations d'al-Maqs, commencent à être investies : le long de la rive orientale du canal, fleurissent de nombreux vergers et apparaissent quelques constructions. Ce sont les Ayyûbides qui prennent physiquement possession de ce territoire qu'ils contrôlent sans doute mieux que leurs prédécesseurs, puisque le Nil continue son déplacement vers l'ouest et que les terres dégagées s'assèchent. Ils le font d'abord dans le cadre de la défense de la ville, en pensant au très proche péril croisé, dont

dans la nomination de ʿUṯmān comme 3e calife. Du côté de sa mère, il descend des Marwānīdes, mais par la famille de ʿAbd al-Malik b. Marwān. Nous remercions Sobhi Bouderbala pour ces informations.

14. Cf. Ibn Yūnus, *Taʾrīḫ* II, p. 138-139.

15. Cette partie du Ḫikr al-Zuhrī est, par la suite, incorporée dans le *ḫikr* de l'émir Aqbuġa (proche d'al-Nāṣir Muḥammad), clairement situé de part et d'autre de l'ancien pont Ibn Marwān et du pont des Lions fondé par Baybars. Maqrīzī, *Ḫiṭaṭ* III, p. 384.

16. Dont le déplacement vers l'ouest s'est considérablement et subitement intensifié au cours du VIe/XIIe siècle (Maqrīzī cite à plusieurs reprises l'année 500/1106 comme une année charnière lorsqu'il fait référence aux mouvements fluviaux), pour se stabiliser jusqu'à l'ultime mouvement du début du VIIIe/XIVe siècle.

17. Gageons que les modifications légales et territoriales sont allées de pair, et cela entre la fin du VIe/XIIe siècle et la première moitié du VIIe/XIIIe siècle, période pour laquelle les sources témoignent d'une grande activité déployée par le pouvoir afin de lutter contre le déplacement du Nil. Voir en particulier le règne du sultan ayyûbide al-Kāmil dans Maqrīzī, *Ḫiṭaṭ* II, p. 479, 542-544 ; Ibn Tagrī Birdī, *Al-Nuǧūm* IV, p. 44-45.

18. Maqrīzī, *Ḫiṭaṭ* III, p. 378 *sq*.

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

ils se prémunissent en bâtissant la citadelle et des murailles englobant l'ensemble Fusṭāṭ-al-Qāhira. Ils rallongent la muraille nord d'al-Qāhira, vers l'ouest, en direction du Nil jusqu'à l'ancienne al-Maqs rebaptisée Bāb al-Baḥr[19]. Ils bâtissent aussi deux ponts, les *qanṭara*-s al-Muskī puis al-Ḫalq[20], ce qui facilite en outre la circulation vers l'ouest du Ḫalīǧ. À cette époque, les constructions demeurent clairsemées et se limitent à l'édification de *maydān*-s par al-ʿAzīz puis al-Ṣāliḥ Naǧm al-Dīn Ayyūb. Il s'agit de lieux de loisir et de plaisance, au sein d'un environnement horticole et arboricole[21]. De fait, l'intérêt du pouvoir pour ce qui devient « l'extérieur ouest » d'al-Qāhira est tangible et se manifeste notamment par la récupération des jardins et vergers attribués à des notables fatimides. La zone qui intéresse le pouvoir et les élites se trouve au nord du futur Ḫikr al-Zuhrī dont une partie est toujours entre deux eaux jusqu'au VIe/XIIe siècle. Elle s'étend, d'est en ouest, du Ḫalīǧ jusqu'à al-Maqs (Bāb al-Baḥr) et al-Dikka (rivage du Nil en voie d'assèchement, qui sera le tracé du Ḫalīǧ al-Nāṣirī), et, du nord au sud, d'al-Maqs et du flanc septentrional de l'étang de Baṭn al-Baqara jusqu'à la chaussée (*ǧisr*) qui relie alors Bāb al-Lūq à Bāb al-Ḫalq (fig. 1). Dans ce secteur, sultans et notables se livrent au rachat ou à la récupération, peut-être par confiscation[22], d'anciens domaines laissés sans héritier ou tombés en ruines[23]. Ainsi, al-ʿAzīz fait défricher « le plus grand des jardins fatimides » pour édifier son *maydān*[24]. En outre, le fait que le Bayt al-māl, soit, selon le droit musulman, légalement propriétaire de toute terre non attribuée (comme les terres des déserts, par exemple) a doté l'État ayyûbide puis mamlouk des terrains récemment gagnés sur le fleuve, qui ont pu être viabilisés[25].

19. *Ibid.*, p. 400. Saladin, à l'origine du chantier, ne pouvait prévoir que le déplacement du Nil s'accentuerait encore, jusqu'à provoquer le rattachement à la berge de l'îlot de Būlāq qui éloignerait considérablement et définitivement le Nil de sa muraille.

20. Le premier est l'œuvre de Saladin, le second de Naǧm al-Dīn (Maqrīzī, *Ḫiṭaṭ* III, p. 493, 593).

21. On remarque que les hippodromes sultaniens sont toujours construits à proximité de la ville, mais en bordure du fleuve, pour l'air et l'agrément ; ainsi, l'observation de leur implantation pourrait permettre d'étudier le déplacement de la ligne du Nil, chaque nouveau *maydān* édifié entre les règnes d'al-ʿAzīz (fin VIe/XIe siècle) et d'al-Nāṣir Muḥammad l'ayant été conséquemment à un déplacement du lit du Nil. Maqrīzī, *Ḫiṭaṭ* III, « *Ḏikr al-madā'in* », p. 635 *sq.* ; Denizeau, *Conduire l'eau* I, p. 474-475.

22. On pourrait penser que ces anciens domaines, si liés au groupe du pouvoir sous les Fatimides, ont fait l'objet d'une usurpation systématique par les Ayyûbides dans leur volonté de faire table rase de toute trace de la dynastie ismaélite. Un fait vient toutefois contredire cette hypothèse, sans que l'on sache s'il est représentatif : Maqrīzī (*Ḫiṭaṭ* III, p. 396) évoque le *ḫikr* du Bustān al-ʿIdda, anciennement propriété d'un certain Fāris al-Muslimīn, frère du vizir Ṭalā'iʿ ; il précise que le jardin est tombé en ruine (*ḫuriba*), a été ensuite affermé, mais que le loyer du *ḫikr* revient toujours à l'héritier de Fāris. Cet exemple viendrait contrecarrer la thèse de l'usurpation systématique des biens de la dynastie ismailienne.

23. Ces terrains sont très souvent décrits comme étant abandonnés ou en friche vers la fin de l'époque fatimide (Maqrīzī, *Ḫiṭaṭ* III, « *Ḏikr al-Aḫkār* », p. 378-402).

24. Domaine par la suite affermé et bâti (*ibid.*, p. 399: « Ḫikr al-Bagdadiyya»).

25. Les quatre écoles juridiques s'accordent à dire que l'eau, comme le feu et l'herbe sont propriété commune, mais que les terres gagnées sur le lit du fleuve sont en revanche propriété du Bayt al-māl. Ainsi on lit chez le jurisconsulte al-Mawardī, (m. 450/1058) : « Le lit du fleuve est hors de commerce et s'il est abandonné, devient propriété de l'État », p. 345. Sur le droit de l'eau, voir l'article de synthèse de Guichard, « L'eau dans le monde musulman médiéval », et celui de Denoix, « Formes juridiques ».

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

De grands domaines, tel celui d'al-Dikka, vaste jardin qui comportait un belvédère entre al-Maqs et al-Lūq, ou l'immense bustān Ibn Ṭaʿlab, deviennent, dès la fin du VIe/XIIe s., la propriété des élites qui les afferment, de telle sorte que l'ensemble de ce secteur est attribué en baux emphytéotiques, les *ḫikr*-s, et est divisé en concession appelées *dār*-s (plur. *ādūr*), au début du VIIe/XIIIe s. Ces opérations sont orchestrées par le pouvoir, ces domaines affermés étant majoritairement entre les mains des sultans et de grands émirs ou de personnalités que Maqrīzī décrit brièvement comme étant proches des sultans (les émirs Qarāqūš, Ibn Munḏih, Ḫaṭlūba, ou bien les eunuques d'al-Kāmil ou d'al-Ṣālih…). La notice de Maqrīzī sur le Bustān Ibn Ṭaʿlab, par exemple, montre bien la logique à l'œuvre : ce verger de 75 feddâns, est, à la fin du VIe/XIIe s., la propriété (par octroi, achat, usurpation ?) d'un émir proche du sultan al-ʿĀdil. À la mort de l'émir, il est transmis à son hériter un temps, puis racheté, vers la mi-VIIe/XIIIe s., pour 3 000 dinars, par le sultan al-Ṣāliḥ Naǧm al-Dīn, qui entreprend de l'affermer. Pour ce faire, il le divise (*iqtasama*) en parts (*qiṭʿa*-s) dont il afferme (*iḫtakar*) la plus grande partie, sur laquelle les notables bâtissent. Le reste du *bustān* demeure un verger que l'on retrouve, quelques décennies plus tard, dans les mains de la fille de l'émir Baybars.

Ce sont donc les membres du personnel politique, dont le sultan lui-même, qui détiennent ces terrains et ont à charge de les diviser en petites unités pour les faire fructifier. Après la concession en *ḫikr*, on espère que des constructions vont contribuer à urbaniser cette zone. C'est ce que signifie la formule récurrente de l'historien : « *ḫukira fa-buniya* » (« a été affermé, puis bâti »). Néanmoins, jusqu'au VIIIe/XIVe siècle, les constructions semblent avoir été très clairsemées. En effet, à l'exception de quelques îlots autour d'al-Lūq ou des ponts du Ḫalīǧ, l'essentiel de ces terrains demeure des vergers et des jardins, espace assurant aux citadins d'al-Qāhira et de Fusṭāṭ, un cadre agréable au décorum sultanien et fournissant à la ville ressources pécuniaires et alimentaires (le sultan al-ʿĀdil, par exemple, afferme un terrain entre al-Dikka et al-Maqs, dont les revenus vont aux magasins d'armes sultaniens). La volonté d'occuper le terrain est manifeste, mais, dans un premier temps au moins, sans doute moins dans une logique d'urbanisation que de fructification. Le processus de construction, timide, est en général décalé dans le temps, et certains *ḫikr*-s demeurent des vergers longtemps avant qu'on entreprenne de les bâtir, si tant est qu'on y construise un jour. Vers la fin du VIIe/XIIIe siècle, un nombre important de terrains, qu'ils soient d'anciens vergers tombés en friche, rachetés, usurpés etc., ont ce statut de *ḫikr* et sont découpés en concessions foncières. Dans la grande majorité des cas, Maqrīzī signale des « constructions », sans toutefois nommer des édifices précis ou indicateurs d'une certaine densité urbaine, tel un *ǧāmiʿ* ou des équipements.

Le Bustān al-Zuhrī n'échappe pas à cette logique. Le fait qu'il n'ait intéressé le pouvoir ayyûbide que tardivement a peut-être à voir avec le fait que le Nil s'est retiré plus lentement dans cette zone qui comprend de nombreuses dépressions marquées par des étangs. De fait, les marges du *bustān* seraient restées inondables, et la surface du domaine al-Zuhrī aurait été peu à peu agrandie, de terrains asséchés d'une part, et d'anciens jardins fatimides rachetés ou usurpés, d'autre part. On sait notamment qu'au milieu du VIe/XIIe siècle, les *bustān*-s de Tāǧ al-Dawla, Qaymaz et ʿIzzaz, respectivement serviteur et gendre du vizir fatimide, sont, semble-t-il, incorporés au bustān al-Zuhrī, à la mort de leur propriétaire. À peu près

AnIsl 46 (2013), p. 167-194 Valentine Denizeau, Sylvie Denoix
Le sultan promoteur. Aménagement urbain dans Le Caire du VIIIe/XIVe siècle
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

au même moment, un ensemble de terrains sis au bord du Ḫalīǧ, dans un secteur appelé Barr Ibn Tabbān, un temps densément bâti, selon le cadi Ibn ʿAbd al-Ẓāhir[26], mais en ruines et affermé à l'heure où il écrit (fin du VIIe/XIIIe siècle), entre également dans le domaine. Par qui est-il affermé et selon quelles modalités ? L'histoire ne le dit pas. Aux dires du cadi, toutefois, l'ensemble al-Zuhrī est établi en *ḫikr* sous le sultan ayyûbide al-Malik al-Kāmil en 623/1224 : « Le *ḫikr* du bustān al-Zuhrī fût affermé en *dār*-s, et il n'en resta rien à part une grande *qiṭʿa* de vergers ; c'est actuellement l'ensemble des *ḫikr*-s al-Zuhrī, connu comme Barr Ibn Tabbān, et sa supervision revient aujourd'hui à la *wilāyat al-ḫikr*[27]. »

Ainsi, le Ǧinān al-Zuhrī du pont Ibn Marwān est-il devenu au VIIe/XIIIe siècle un immense domaine affermé, offert aux investisseurs et promoteurs urbains. Vers la fin de ce même siècle, il est amputé de certains secteurs : al-Ašraf Ḫalīl, prédécesseur d'al-Nāṣir, fait découper (*iqtaṭaʿa-hu*) le futur Ḥikr al-Ḥalabī par l'administrateur des finances (*wakīl bayt al-māl*) qui le vend ensuite au sultan pour que celui-ci y bâtisse. Le *ḫikr* est ensuite transféré à Baybars, émir *ḫāǧib* d'al-Nāṣir[28]. Il en va de même pour certains domaines périphériques tel le Ḥikr al-Ḫalīlī, acheté par un marchand et affermé à la mort de celui-ci en 691/1291, ou encore des *ḫikr*-s des nourrices d'al-Nāṣir Muḥammad, Sitt Hadaq et Maskat, Maqrīzī précisant : « Le Ḥikr al-Sitt Maskat (…) était dans l'ensemble du Ḥikr al-Zuhrī et en a été dissocié (*ufrida*)[29]. » Enfin, la partie méridionale de l'ancien jardin al-Zuhrī, au-delà du Ḫalīǧ vers Fusṭāṭ a également été dissociée de l'ensemble de manière assez précoce, puisqu'elle n'est plus mentionnée dans les limites du *ḫikr* après le VIe/XIIe siècle. Le secteur est affermé, et au début du VIIIe/XIVe siècle, c'est le *ḫikr* de l'émir Aqubġā (intendant des bâtiments d'al-Nāṣir Muḥammad)[30].

Au début du VIIIe/XIVe siècle, Ibn al-Mutawwaǧ résume ainsi l'histoire de ce domaine : « Ce *ḫabūs* a été divisé en nombreux *ḫikr*-s ; l'administrateur des finances en a récupéré une partie pour les vendre et les louer, et le reste a été établi en *ḫabūs*. » De fait, l'ancien Ḥikr al-Zuhrī est, au début du règne d'al-Nāṣir Muḥammad, divisé en deux grands ensembles : la concession faite aux princes et proches du pouvoir, qui se subdivise en plusieurs domaines (les *ḫikr*-s al-Ḥalabī, al-Ḫalīlī, ceux de Qawṣūn, Aqbuġā ou ceux des nourrices), et celle du sultan lui-même, établie en *waqf* au profit du complexe de Siryāqūs. Ici, les écrits de Maqrīzī et du greffier du *waqf* convergent, les limites mentionnées par le premier étant sensiblement les mêmes que celles mentionnées par le second.

Le contexte de l'affermage étant désormais éclairci, observons l'acte de *waqf* lui-même, en premier lieu le vocabulaire juridique employé, qui fournit des précisions sur le cadre légal de l'opération, ses étapes, le statut et la qualité des terrains affermés.

26. Sans doute, l'auteur exagère t-il en précisant que « les conduites d'eau et les plafonds de bois *naqī* des habitations et des boutiques se touchent », mais l'hypothèse que les rivages du Ḫalīǧ aient été assez densément bâtis vers la fin du VIe/XIIe siècle est plausible. Ibn ʿAbd al-Ẓāhir cité par Maqrīzī, *Ḫiṭaṭ* III, p. 380.
27. *Ibid.*
28. *Ibid.*, p. 384.
29. *Ibid.*, p. 386.
30. *Ibid.*, p. 385-386.

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Le lexique de l'opération

Pour désigner les parcelles, le terme « *ḥiṣṣa* » rend compte d'une réalité administrative née d'un découpage.

Par ailleurs, le document de *waqf* présente différents types de lots. Le plus fréquent (pour plus des trois-quarts des occurrences) est la concession foncière, « *arḍ ḍār* ». Ici, le terme *dār* ne désigne pas une structure bâtie (*dār* plur. *dūr*), mais bien un lot à bâtir (soit *dār*, pluriel *ādūr*) [31], une « concession foncière ». Ce terme est plutôt rare dans les sources mamloukes, même si Maqrīzī l'emploie justement pour décrire les processus d'occupation et d'urbanisation des *ḫikr*-s : « Le bustān Zuhrī a été affermé en *ādūr* et en vergers (*ḫukira bustān Zuhrī ādūr*^{ān} *wa basātīn*) et a été construit [32]. »

Les lots les plus fréquents sont donc constitués en grande partie de ces concessions foncières (*arḍ dār*-s), majoritairement individuelles mais pas seulement. On trouve des *arḍ dār*-s collectifs dans le sens où les concessions sont au nom de plusieurs individus, octroyées par exemple à des héritiers (*waraṯat Fulān*), ou aux membres d'une même famille, « la sœur et l'épouse de Untel », voire à deux associés : *arḍ dār Fulān wa šariku-hu Fulān*, « la concession de Untel et son associé Untel ». Ce dernier type de lot peut laisser penser à l'installation prévue d'activités commerciales ou artisanales. Il arrive à l'inverse qu'une seule personne soit locataire de deux concessions, ce qui est énoncé par un duel : « *arḍ dārayn* » (le cas se présente pour 13 occurrences).

À côté des *arḍ dār*-s, qui représentent des terrains à bâtir destinés sans doute à l'habitat, l'acte de *waqf* fait état de concessions dévolues à des équipements. On décompte ainsi trois *arḍ furn*-s, un *arḍ ḥammāmayn* (hammam double), sept *arḍ ḫānūt*-s (boutique, le greffier spécifiant parfois « *burūz al-ḫānūt* », c'est-à-dire « l'avancée de la boutique sur la voie »), trois *arḍ ḫūš* (cour pour le bétail), un *arḍ rabʿ* (immeuble locatif), un *arḍ sāḥa* (une place), un *arḍ ṭāḥūna* (meunerie), ainsi qu'une concession composé d'un verger (*arḍ bustān*). Ces lots comprenant des équipements ne sont généralement pas mesurés, sauf pour ceux des boutiques, les *arḍ ḫānūt*-s dont la taille maximale est de 10 coudées, soit moins de trois mètres carrés (la taille habituelle des petites échoppes qui longent les grands bâtiments). La distribution de lots a donc compris quelques équipements urbains essentiels. En revanche, on ne compte jamais de *arḍ masǧid* ou *arḍ ǧāmiʿ*, la construction d'édifices religieux n'étant apparemment pas comprise dans cette opération urbaine.

Enfin, à une soixantaine de reprises, il est question de « *arḍ furǧa* », expression plutôt floue mais dont le contexte permet de déduire le sens. Le terme *furǧa* désigne un espace ouvert mais

31. Les historiens de l'époque de la fondation de Fusṭāṭ emploient le terme *dār*, plur. *ādur* pour caractériser les concessions foncières individuelles octroyées aux membres de l'armée qui ne vivaient pas en tribus qui, elles, étaient dotées de concessions collectives (cf. Denoix, « Note », p. 285-288 et *Décrire Le Caire*, p. 135).
32. Maqrīzī, *Ḫiṭaṭ* III, p. 378.

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

délimité[33] et le verbe *faraǧa* peut signifier « ouvrir un espace » ou « répartir en parts[34]. » La racine de ce terme évoque donc à la fois un vaste espace et une idée de répartition : il est toujours question de *arḍ furǧa fīhā ādūr,* c'est-à-dire d'un domaine comportant un certain nombre de concessions foncières (la moyenne est de six *dār*-s par *furǧa* dans l'acte de *waqf*).

À la lecture de ce document, rien ne différencie vraiment la *furǧa* du *arḍ dār,* excepté deux caractéristiques : d'abord la superficie, celle d'une *furǧa* pouvant aller jusqu'à 4 000 coudées. Si l'on observe les superficies de l'ensemble du document, il est évident que les *arḍ furǧa*-s sont les plus vastes. La plus petite ne mesure que 56 coudées et comporte deux *dār*-s, tandis que douze d'entre elles mesurent entre 1 000 et 2 000 coudées et que l'une des plus vastes (1 700 coudées) comporte jusqu'à 35 *dār*-s. Ensuite, les *arḍ furǧa*-s se caractérisent par leur quasi-absence de toponymes : elles sont situées (dans tel *ḫuṭṭ* ou *zuqāq*) mais rarement nommées (13 comportent un toponyme : *arḍ furǧa yuʿrafu bi…*).

Si la plupart des *dār*-s des *furǧa*-s sont anonymes (à la différence des autres *dār*-s), on peut logiquement penser qu'elles n'ont tout simplement pas encore été attribuées lors de la rédaction du *waqf* et que, dans ce cas là, les concessions sont désignées comme appartenant à un ensemble plus vaste qui, lui non plus, n'est pas nommément désigné, mais situé. Le fait que les *furǧa*-s soient souvent (pour un tiers des occurrences) localisées par rapport à un élément naturel (au-dessus ou au bord d'un étang, au pied ou au sommet d'un *kôm*) pourrait confirmer qu'il s'agit de terrains tout juste découpés et non attribués, divisés en parcelles prêtes à être concédées[35].

Notons que cela fournit un détail important pour l'analyse du processus d'urbanisation de la ville : l'opération de concession des terrains est encore en cours à l'heure ou l'acte de *waqf* est rédigé.

L'examen du vocabulaire concernant le découpage en lots du *ḫikr* d'al-Nāṣir Muḥammad révèle ainsi l'existence d'étapes dans la désignation des terrains en cours d'urbanisation. Le processus d'aménagement de ce secteur peut alors être entièrement reconstitué. Tout d'abord, la récupération et l'affermage de la zone encore appelée *ḫikr* (en 717/1317, peut-être même avant), dont nous avons vu ci-dessus que certains détails nous échappent. Ensuite, les travaux préalables de viabilisation, sécurisation, mise en valeur et morcellement de l'ancien *ḫikr,* avec notamment la plantation de jardin, l'édification de deux *maydān*-s et, surtout, l'aménagement de l'étang baptisé al-Nāṣiryya, dont l'argile a été utilisée pour l'édification de digues et de quais sur pilotis, afin de se protéger du Nil (721-725/1321-1325)[36]. Parallèlement, l'administration

33. Il est absent du *Supplément* de Dozy. Lane le définit comme « *an opening space between two things* » ; « *faraǧa* » signifiant « ouvrir un interstice ». Lane, *Arabic-English Lexicon* I/6, p. 2369-2360.

34. Wehr, *Dictionary*, p. 702. La cinquième forme du verbe, « *tafarraǧa* », signifie clairement selon Wehr : « être ouvert, être séparé ou divisé ».

35. Par exemple la parcelle n°320 : *arḍ furǧa ʿala al-kawm bi-hâ 14 ādūr* (« le domaine collectif sur la colline possédant 14 concessions »), ou encore le lot n° 257 : *arḍ furǧa ʿalā al-birkat al-Šuqqāf biha arbaʿa ādūr* (« le domaine collectif surplombant l'étang et comportant 4 concessions »).

36. Maqrīzī, *Ḫiṭaṭ* III, p. 434-436 , 479-484, 492-498 , 503-506 , 552-554, 627-630 , Ibn Tagrī Birdī, *Al-Nuǧūm* IV, p. 81-82, 97-98, 118 ; Nuwayrī, *Nihāyat al-arab* XXXII, p. 196-197, 206 ; XXXIII, p. 16, 68 ;

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

mamlouke, par le biais du *wakīl* du Bayt al-māl, a sans doute concédé aux proches du sultan de vastes domaines constitués de *bustān*-s, mais aussi de nouveaux terrains gagnés sur le fleuve (des *furǧa*-s ?), nombreux car l'îlot sablonneux de Būlāq s'est entre-temps définitivement rattaché au rivage oriental [37].

Ces concessions ont pu être opérées selon les orientations souhaitées de l'urbanisation (au bord d'un étang, le long d'un *ḫuṭṭ* passant, près d'un édifice religieux qui existe déjà et constituant déjà un « lieu de centralité ») ; cela reste une hypothèse.

Enfin, la dernière opération est le découpage en *dār*-s de ces grands *ḫikr*-s sultanien et émiraux devenus *furǧa*-s, suivi de leur concession à des particuliers. Ce dernier acte, morcellement et attribution, demeure celui qui pose le plus de questions puisque l'on ignore encore tout des critères de partage.

Le découpage d'une nouvelle entité urbaine : « Entre les deux *ḫalīǧ*-s » : un tissu urbain en devenir

L'opération de promotion urbaine réalisée par le sultan pour urbaniser Le Caire vers l'ouest et le sud-ouest revêt une envergure sans précédent. La récupération de terrains vierges, leur constitution en *ḫikr* soit l'allotissement et l'attribution des parcelles, dont certaines sont réservées à des équipements, étaient une pratique commune (et ancienne) [38]. Dans d'autres secteurs urbains, c'est davantage par le système des *waqf*-s que la ville s'est bâtie, à une échelle plus réduite ; par succession de fondations architecturales parfois importantes, mais restant à l'échelle du bâti ou du quartier, non à celle de la ville. Ici, la taille du domaine « affermé », ce que l'on sait de l'histoire de son aménagement par al-Nāṣir, puis le découpage en lots mesurés et leur répartition, montrent que le but de l'opération est clair : produire de la ville. Deux éléments de cette gestion transparaissent dans le *waqf* et rendent compte de cette volonté de créer une trame urbaine : la logique du réseau viaire et la promotion de lieux de centralité, notamment autour de la fondation d'équipements.

La délimitation d'un espace périurbain

Les toponymes cités dans le document du *waqf*, confrontés avec ceux que fournit Maqrīzī, permettent de localiser ce *ḫikr*, ainsi que de comprendre le type d'occupation du sol en cours.

Tout d'abord, s'agissant de la localisation, le greffier mentionne des toponymes majoritairement connus à l'époque mamlouke, ce qui n'est pas le cas dans le reste du *waqf*. Maqrīzī affirme d'ailleurs lui-même, au sujet du Ḥikr al-Zuhrī, que les limites signalées dans son ouvrage sont

Denizeau, *Conduire l'eau* I, p. 166 *sq.*; II, p. 31-35.

37. À la fin des années 710/1310.

38. Les exemples d'affermage et d'allotissement dans des zones en friches sont nombreux (notamment autour des étangs asséchés) : voir dans les *Ḫiṭaṭ* les notices des *birka*-s Ǧanāk près de Bāb al-Futūḥ (*Ḫiṭaṭ* II, p. 544), Qārūn et al-Fīl entre Al-Qāhira et Fusṭāṭ (II, p. 533-536), ou encore Habaš et Šuʿabiyya au sud de Fusṭāṭ (II, p. 519 *sq.*).

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

anciennes, et que la plupart des gens de son époque ne les connaissent pas[39]. Ainsi, les lieux mentionnés sont parfois difficilement localisables. Ici toutefois, les toponymes cités, associés aux informations fournies dans les *Ḫiṭaṭ*, permettent de situer le domaine assez précisément.

Le juriste délimite le *ḥikr* comme il suit :

« La limite *qiblī* s'achève à Dār ʿAlāʾ al-Dīn ibn Mubārak, au *ṭarīq* allant vers l'étang en passant sous le pont de Birkat al-Ṭawābīn et à Baṭn al-Baqara, ainsi qu'à Šaqq al-Ṭuʿbān au Ḫalīǧ al-Ḥākimī.

« La limite *baḥrī* est bordée par les lieux connus jadis comme (…) le *maydān* (?) et (…) les *dār*-s et le *ṭarīq* séparant le Bustān b. al-Ḥalīmī de… et menant à Qanāṭir al-Sibāʿ et (?)…

« La limite *šarqī* s'étend jusqu'à Dār al-Ḥāǧǧ ʿAlī al-Ǧarāwī, le Hammam al-Rašīdī al-Maṭbalatī, la poterne Ibn al-ʿAd, et (?)…

« La limite *ġarbī* est constituée par les *dār*-s du ḥikr al-Ḥalabī, le Ḥikr Kurǧī, et le Ḥikr al-Bawāšqī. »

Les *dār*-s, le *bustān*, le hammam, la poterne ne sont pas connus de Maqrīzī. En revanche, on a vu que celui-ci évoque à plusieurs reprises Šaqq al-Ṭuʿbān, Baṭn al-Baqara, bien entendu les ponts des Lions (Qanāṭir al-Sibāʿ) et les *ḥikr*-s al-Kurǧī, al-Bawāšqī et al-Ḥalabī. La Birkat al-Ṭawwābīn (l'étang des exploitants de *ṭūb*) est vraisemblablement la future Birkat al-Nāṣiriyya non encore aménagée – et au sein de laquelle on prélève l'argile (*ṭīn*) pour fortifier les constructions sultaniennes. Cela fournit un indice chronologique, la Birkat al-Nāṣiriyya étant désignée comme telle après son aménagement vers 721/1321. La majorité des terrains ont donc été découpés et inclus dans le *waqf* entre 717/1317 et 721/1321.

L'élément principal de la limite orientale est le Ḫalīǧ (désigné ici sous son ancien toponyme d'époque fatimide de Ḫalīǧ al-Ḥākimī). Cependant, les parcelles ne le longent pas immédiatement : aucune concession n'est située directement au bord du Ḫalīǧ, mais plus de cinquante sont bordées à l'est par un chemin, une voie de passage (*ṭarīq*). Pour deux parcelles, il est précisé que la limite orientale est le chemin sur le rivage du Ḫalīǧ (*ʿalā šāṭiʾ al-ḫalīǧ*). Il se trouve donc probablement une voie longeant le Ḫalīǧ à l'ouest et constituant une des limites orientales du *waqf*.

Par ailleurs, il s'avère que huit parcelles, parmi les dernières du *waqf*, sont situées à l'est du Ḫalīǧ. Puisqu'il s'agit de concessions ajoutées à la fin du document[40], nous avons d'abord envisagé qu'elles l'ont été après le creusement du Ḫalīǧ al-Nāṣirī, ce qui aurait expliqué leur délimitation *baḥrī* (occidentale) par rapport au Ḫalīǧ (non nommé). Toutefois, la description de la première de ces huit concessions a permis de situer clairement ces terrains dans une petite zone sise à l'ouest du Ḫalīǧ. Le greffier affirme que la parcelle se trouve *bi-ḫuṭṭ ẓāhir Bāb al-Saʿāda ʿalā šāṭiʾ al-Ḫalīǧ al-Ḥākimī*, ce qui ne laisse aucune équivoque, Bāb al-Saʿāda étant une porte d'al-Qāhira sise vers l'angle sud-ouest de la muraille. Ainsi, ces concessions,

39. Maqrīzī, *Ḫiṭaṭ* III, p. 381.
40. Parcelles nos 376 et 381 à 386.

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

alignées du nord au sud les unes après les autres (la limite sud d'une parcelle étant la limite nord de la suivante), occupent la voie sortant de Bāb al-Saʿāda en longeant le Ḫalīğ, en direction de la Birkat al-Fīl. Elles sont sans doute entrées dans le *waqf* de Nāṣir après que celui-ci eut commencé l'aménagement de la région comprise entre la Birkat al-Nāṣiriyya et la Birkat al-Fīl. Cela fournit une seconde indication chronologique, confirmant que le *waqf* a été complété après 721/1321.

Enfin, il a été noté que le toponyme de Baṭn al-Baqara, qu'on aurait tendance à placer au nord, et mentionné par le greffier comme étant vers l'est, ne correspond sans doute pas exactement à une pièce d'eau déterminée mais à un ensemble d'étangs, une zone marécageuse. Celle-ci inclurait vers l'ouest la Birkat Qarmūt (laquelle se trouve dans le bustān Ibn Ṭaʿlab, qui fait bien partie du Ḫikr al-Zuhrī) ainsi que le futur étang Fawwāla, et s'étendrait jusqu'aux terres d'al-Lūq vers le sud-est (c'est ce qu'affirme Maqrīzī[41]). Ainsi, le nord-est du *ḫikr* serait constitué de ces terrains non drainés, issus des marges de Birkat Baṭn al-Baqara, qui pourraient correspondre à ce que le greffier désigne dans le *waqf* comme *qaltāʾ*, dépression emplie d'eau stagnante, ou encore de secteurs en ruines ou en friches[42] : dans les deux cas, il s'agit d'espaces demandant à être aménagés. Trois parcelles ont pour mitoyen cette *qaltāʾ* et le juriste mentionne à sept reprises un Ḫuṭṭ al-Qaltāʾ, sans doute en formation (il est associé à un ensemble de *zuqāq*-s non nommés). Parmi les sept parcelles situées dans ce *ḫuṭṭ*, quatre sont des *furğa*-s, délimitées puisque mesurées mais non encore attribuées. Le greffier présente les concessions comme implantées sur la *qaltāʾ* elle-même. Il peut donc s'agir d'une ancienne partie de Baṭn al-Baqara, asséchée et abandonnée, puis découpée et affermée en concessions foncières. Aucun bâtiment n'y est par ailleurs mentionné.

À l'ouest, le greffier évoque comme limite un *bustān*, des *dār*-s et un lieu connu jadis (*qadīmān*) comme le Maydān… (le nom est illisible), qui est probablement le *maydān* fondé originellement par al-Ṣāliḥ Naǧm al-Dīn à Bāb al-Ḫalq au lieu dit de Arḍ al-Lūq, à l'époque proche du rivage de Nil. En 639/1241, ce même sultan ajoute des belvédères et un pont (Qanṭarat al-Ḫalq) pour accéder à cet hippodrome[43], remplacé quelques décennies plus tard (du fait de l'éloignement du fleuve) par le nouveau *maydān* du sultan al-Ẓāhir Baybars al-Bunduqdārī, le premier à investir dans cette zone récemment stabilisée. Maqrīzī localise cet hippodrome à Arḍ al-Lūq, sur la rive ouest du Ḫalīğ, aujourd'hui Ǧāmiʿ al-Ṭabbāḫ à Bāb al-Lūq, ce qui précise encore la localisation[44]. Il ajoute que cet hippodrome se maintient jusqu'à l'année 714/1314, date à laquelle al-Nāṣir Muḥammad fait détruire les belvédères et planter un verger, l'ensemble étant ensuite attribué à l'émir Qawṣūn qui y construit son quais sur pilotis (*zarbiyya*)[45].

41. Maqrīzī, *Ḫiṭaṭ* III, p. 542.
42. Le terme existant, dans les dictionnaires, sous la forme de *qalt* pl. *qalāt* est défini comme un « grand trou rempli d'eau stagnante » (Kazimirski, *Dictionnaire* II, p. 798), « un creux, une cavité dans un sol dur ou dans la roche » ou encore (second sens) « état de perdition, de destruction, de ruine », ce qui serait aussi tangible ici (Belot, *Vocabulaire*, p. 659).
43. Maqrīzī, *Ḫiṭaṭ* III, p. 493.
44. *Ibid.*, p. 626-627.
45. *Ibid.*, p. 629.

AnIsl 46 (2013), p. 167-194 Valentine Denizeau, Sylvie Denoix
Le sultan promoteur. Aménagement urbain dans Le Caire du VIIIe/XIVe siècle
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

L'extrême limite occidentale du *ḫikr* parviendrait donc jusqu'à proximité du rivage du Nil, tel qu'il se présentait à la fin du VIIe/XIIIe siècle, avant que ne s'amorce le dernier grand retrait du fleuve et le rattachement de Būlāq ; cela correspond à peu près au tracé du Ḫalīǧ al-Nāṣirī. Cela dit, les concessions foncières restent à bonne distance du Nil, puisque la limite occidentale semble suivre une ligne constituée par une voie de circulation importante. C'est le prolongement de Šāriʿ al-Ṣalība, qui, partant de la Citadelle, rejoignait les Qanāṭir al-Sibāʿ et, de là, devait relier la zone de la Birkat al-Nāṣiriyya, puis se poursuivait vers le secteur des hippodromes, suivant l'ancienne « ligne des *birka*-s », héritage de l'ancien rivage[46]. Le juriste évoque en effet un chemin passant (*ṭarīq al-maslūk*, ce dernier qualificatif laissant entendre qu'il s'agit d'une voie de circulation et non uniquement de desserte) *al-Fāṣila*, c'est-à-dire séparant deux endroits (en l'occurrence ici un lieu que l'état du document ne nous permet pas de déchiffrer est le Bustān Ibn al-Ḥalīmī) menant à Qanāṭir al-Sibāʿ. Or, Maqrīzī signale cette voie : « c'est le *ṭarīq* qui va d'al-Lūq au Ǧāmiʿ al-Ṭabbāḫ jusqu'à la Suwayqat Salāḥ al-Dīn, le Maydān al-kabīr al-sulṭānī et le Maydān al-Mahārī et Qanṭarat al-Sibāʿ[47]. » Le *ḫikr* d'al-Nāsir était donc apparemment bordé à l'ouest par une voie partant de Bāb al-Lūq pour relier Qanāṭir al-Sibāʿ, donc assez loin du rivage du fleuve, ce qui a du sens puisque les terrains situés plus à l'ouest, apparus récemment, n'existaient pas du temps de la formation du Ḥikr al-Zuhrī. Il va de soi, cependant, que cette voie passante a davantage représenté un vecteur d'urbanisation, de part et d'autre de laquelle on construisait, plutôt qu'une réelle limite.

La limite nord est épineuse à localiser : elle s'achève aux lieux suivants : Dār al-Ḥāǧǧ ʿAlī al-Ǧawārī, Hammam al-Rašīdī et Ḫawḫat ibn al-ʿAd, inconnus de Maqrīzī. Il faut alors chercher des indices. On retrouve dans le document le Hammam al-Rašīdī, accompagné d'un *rabʿ* du même nom, et le hammam a donné son nom à une voie : Ḫuṭṭ al-Ḥammām al-Rašīdī, qui pourrait être la voie formant la limite nord. La présence du bain est peut-être liée à celle d'un *masǧid* non nommé. Enfin, indice de taille, l'une des parcelles sises dans le Ḫuṭṭ al-Ḥammām al-Rašīdī est bordée du côté nord par un étang (*birka*) dont le nom n'est pas précisé. La rive nord de cet étang constitue sans doute la limite nord du *ḫikr*. Il s'agit certainement de la Birkat Šuqqāf, puisque l'on retrouve dans le document le *Dār* de Ḥaǧǧ ʿAlī al-Ǧawharī, situé dans Ḫuṭṭ Birkat Šuqqāf. Près de cet étang, selon Maqrīzī, se trouve aussi le Ǧāmiʿ al-Ṭabbāḫ : c'est peut-être le *masǧid* signalé par le greffier (qui ne mentionne qu'une seule fois le terme *ǧāmiʿ* dans le *waqf*, mitoyen nord d'un *arḍ dār*). Le côté nord de Birkat Šuqqāf communiquant avec les *ḫuṭṭ*-s Bab al-Lūq et Bāb al-Ḫalq, ceux-ci devaient constituer le nord du *ḫikr*. Il est d'ailleurs question, à plusieurs reprises, d'un *kôm* dans ce secteur, signalé par Maqrīzī, qui le décrit comme un ancien *ǧisr* menant de Qanṭarat al-Ḫalq à al-Lūq[48]. Ce *kôm* avoisinerait la *qaltā'* : voilà donc approximativement l'angle nord-est du *ḫikr*.

46. Ce qui montre aussi que, comme à Fusṭāṭ, les retraits successifs du fleuve ont dégagé des bandes de terre qui sont devenues des voies de circulation.
47. Maqrīzī, *Ḫiṭaṭ* III, p. 381.
48. *Ibid.*, p. 381.

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Le sud du *ḫikr* d'al-Nāṣir s'achève là où commencent trois autres *ḫikr*-s, tous trois connus de Maqrīzī : *ḫikr*-s al-Kurǧī, al-Bawāšī et al-Ḥalabī, les deux premiers étant dissociés dans le document, mais formant un seul et même *ḫikr* pour Maqrīzī[49]. Le Ḥikr al-Ḥalabī se trouve au sud de Birkat Šuqqāf, à l'ouest de Birkat al-Nāṣiriyya et est voisin, vers l'est, du *ḫikr* Buwāšqī[50]. Ces trois *ḫikr*-s, qui faisaient partie à la base du Ḥikr al-Zuhrī, sont octroyés à des émirs et se situent au nord des Qanāṭir al-Sibāʿ et du Bustān al-Ḫašab.

Délimité par le nouveau Ḫalīǧ al-Nāṣirī sur son flanc occidental, longeant une partie de Qāhira et son faubourg méridional en suivant le cours du Ḫalīǧ al-Ḥākimī, le domaine affermé par al-Nāṣir est, à partir de 725/1325, relié à la ville par la construction de ponts par les émirs d'al-Nāṣir Muḥammad (Qanṭarat Ḥusayn, Asunqur, Tuquzdamur, ʿUmaršāh). Secteur attractif du territoire urbain, proche de Qāhira, comportant d'importantes réserves d'eau douce, tout en étant protégé des dangers de la crue par le nouveau canal, c'est un espace périurbain en formation que le sultan souhaite densifier, faisant de la zone dite « entre les deux *ḫalīǧ*-s » non pas une périphérie mais une partie de la ville.

Néanmoins, à l'époque où il l'afferme, ce domaine est très peu urbanisé et très hétérogène. La toponymie employée pour localiser le *ḫikr* appartient à un registre qui fait davantage référence à des éléments naturels qu'urbains ou architecturaux, même si elle fait état, par endroits, de poches d'urbanisation caractérisées par quelques voies et équipements dont le nom est précisé. Le greffier évoque fréquemment des zones de friches : *kôm*, *qaltā'*, *ḫamāda*, terres stériles sans végétation (peut-être des sablonnières), ainsi que des espaces partiellement aménagés comme les abords des étangs, ou encore de nature plus agricole qu'urbaine : vergers (13 occurrences), jardins (2 *ǧinīna*-s) et même un espace cultivé (*qiṭʿat al-arāḍī*) planté de palmiers-dattiers. Le juriste ne précisant pas toujours les noms des éléments du paysage ou des aménagements, il est, certes, difficile de les dénombrer : on ne sait, par exemple, s'il faut compter un seul ou plusieurs *kôm*-s au sein de ce domaine. Néanmoins, ce caractère « anonyme » des lieux est également révélateur du fait qu'ils sont encore peu occupés et aménagés. C'est la raison pour laquelle on trouve des *birka*-s non nommées, des vergers et jardins sans nom de propriétaire, ainsi que soixante *furǧa*-s, divisées en *dār*-s, mesurées, mais dont l'anonymat montre qu'elles n'ont pas encore trouvé preneur.

L'examen des limites du *ḫikr* et de la toponymie utilisée donnent un aperçu de cette périphérie urbaine. Avant d'être affermée, elle était un espace non maîtrisé, requérant des aménagements et travaux de viabilisation (drainage et nivellement du sol, stabilisation et délimitation des étangs…), travaux que les sources narratives ne mentionnent pas.

49. « Le *ḫikr* connu comme al-Amīr Azdamur al-Bawāšqī (…) connu aujourd'hui comme Ḥikr al-Kurǧī » (Maqrīzī, *Ḫiṭaṭ* III, p. 284).
50. *Ibid.*, p. 629.

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Le réseau viaire : toponymie et permanence des tracés anciens

Le processus d'urbanisation souhaité par l'établissement de ce *waqf* ne s'amorce pas sur un terrain vierge. On l'a vu, il ne s'agit guère d'une fondation mais d'une récupération de terrains plus ou moins anciens selon leur situation. Si l'espace entre Ḫalīǧ et Nil était peu bâti, il fait partie du territoire périurbain et a donc toujours été pratiqué et exploité. Certaines zones comme al-Maqs ou al-Lūq ont même connu une amorce de développement urbain autour de quelques bâtiments. Le *waqf* est circonscrit majoritairement par des limites naturelles ou semi-naturelles que sont les étangs et le Ḫalīǧ, et, à l'intérieur de ces limites, il est cadré par d'anciens tracés. Deux artères majeures structurent ainsi le *ḥikr* : la voie est-ouest reliant Bāb al-Ḫalq à Bāb al-Lūq, voie de faubourg sud-ouest de Qāhira, et le Ṭarīq al-Fāṣila, du nord au sud, qui constitue à peu près la limite occidentale du domaine.

La première voie est la seule « rue », *šāriʿ*, qui soit mentionnée dans le *waqf*. Elle est citée telle quelle onze fois pour localiser des *dār*-s, et le greffier fait état à six reprises d'un *ḫuṭṭ* : Šāriʿ Bāb al-Lūq. Cette voie de circulation est ancienne – puisque c'est elle qui menait au Nil par le sud de Qāhira dès l'époque fatimide – et c'est à elle que se greffent les premières constructions du secteur, engendrant son extension progressive vers l'ouest. Au début du VIIIe/XIVe siècle, elle est donc désignée comme *šāriʿ*, artère d'importance où s'implantent quelques bâtiments et se branchent probablement quelques voies secondaires : elle constitue alors un *ḫuṭṭ*. Dans le *waqf*, les parcelles qui y sont situées, dix *arḍ dār*-s et un *arḍ furn* sont de dimensions moyennes (entre 90 et 200 coudées carrées, soit jamais plus de 60 m²), sauf une parcelle de 500 coudées qui reprend le tracé d'un ancien jardin (jadis ḥikr al-Ḥarīrī). Autour de cette artère, le maillage urbain est donc plutôt serré ; c'est là le noyau périurbain de l'extérieur ouest.

Le *ṭarīq al-maslūk al-fāṣila* est, quant à lui, un chemin passant qui épouse un ancien tracé du Nil (le rivage de Qāhira autour du IVe/Xe siècle). Il est parallèle au Ḫalīǧ et constitue la voie nord-sud centrale de la zone « entre les deux *ḫalīǧ*-s ». « *Al-fāṣila* » est un terme indiquant une fonction de passage ou de séparation de deux espaces ; ce n'est pas encore un toponyme urbain. Ce chemin a peut-être été considéré comme un élément structurant majeur du futur réseau viaire du *ḥikr*[51].

Ces deux voies constituent l'essentiel du futur réseau viaire au moment de l'affermage du domaine. À partir de là, c'est le découpage parcellaire qui va générer le tracé des voies de communication, et engendrer la création de nouveaux axes. Encore une fois, la question des bases de ce découpage reste totalement ouverte, au vu de l'hétérogénéité des superficies des parcelles, et aussi parce que l'on ignore tout de leur forme. Se pose ici de manière évidente la question de l'éventuel héritage d'un autre type de maillage : les anciens tracés de type agricole dessinés par un réseau de canaux d'irrigation ou de drainage. Cela ne donne certes pas d'indication sur la forme et la taille des parcelles, mais permet de proposer l'hypothèse d'une découpe relativement géométrique des lots (que l'on a peut-être trop tendance à imaginer carrés ou

51. Sur le *Plan des environs du Caire* de la *Description de l'Égypte* (pl. I), il apparaît comme une voie importante reliant le sud-est de l'Azbakiyya à la Birkat al-fīl.

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

rectangulaires, et surtout réguliers, du fait de la traduction du terme de *ḥiṣṣa* en « parcelle » et à cause des quatre limites décrites par l'huissier).

À propos de l'affermage du Ḫikr al-Zuhrī, Maqrīzī, quand il explique que les notables se mettent à bâtir sur ces concessions foncières (« *fī-l-ūğra wa-l-furğa* »), ajoute que ceux-ci construisent aussi *ʿalā al-turaʿ*, c'est-à-dire le long des canaux d'irrigation dérivant du Ḫalīğ vers al-Zuhrī et les jardins[52]. Ces *turaʿ* (sing. *turʿa*) sont-elles déterminantes pour la forme urbaine, traçant une sorte de carroyage plus ou moins régulier repris ensuite lors du découpage des parcelles ? Ou bien sont-elles simplement, une fois le terrain affermé, récupérées pour l'arrosage des jardins ou vergers ? Maqrīzī affirme en tout cas que cette zone des canaux, coulant du Ḫalīğ vers le Ḫikr al-Zuhrī et les jardins, correspond à Šaqq al-Ṭuʿbān, toponyme qui signifie littéralement : le lieu où « se séparent », ou « se divisent » les canaux. Le greffier cite aussi *Šaqq al-Ṭuʿbān min al-Ḫalīğ al-Ḥākimī*, qui apparaît par la suite à cinq reprises tel quel et deux fois comme Ḫuṭṭ Šaqq al-Ṭuʿbān. La manière dont est employée par le juriste et l'historien, cette expression désigne probablement un lieu dit (amené à devenir un *ḫuṭṭ*). Ce toponyme désigne certainement ce qui devait caractériser l'ensemble de ce secteur lorsqu'il était encore rural : une vaste zone de canaux branchés au Ḫalīğ et arrosant les terres cultivées, reliant peut-être les étangs.

Il est difficilement concevable que l'on se soit affranchi totalement de ces anciens tracés lors du découpage parcellaire, et la superficie très irrégulière des parcelles semble parler en ce sens. Parmi les 345 parcelles mesurées en coudées (*ḏirāʿ*), on n'en trouve pas dix qui ont la même superficie et trente-six d'entre elles comprennent une décimale dans leur surface (encoudées). Cette diversité évoque une logique étonnante dans le découpage parcellaire qui ne s'apparente pas à un découpage régulier, mais plutôt à la récupération d'un ancien système[53] ; cela restant à l'état d'hypothèse. La trame du *ḫikr*, qui a vocation à devenir urbaine, a probablement épousé une partie de la trame agricole – de même qu'elle a gardé certains toponymes anciens. Par contre, il y a sans doute eu un regroupement puis une redistribution des parcelles (peut-être en fonction de la somme investie par le payeur du bail) ce qui expliquerait l'hétérogénéité des superficies parcellaires. C'est, en l'état, tout ce que l'on peut supposer sur ces lots, dont le découpage nous échappe encore.

Le réseau viaire de ce domaine a donc comme base d'anciens tracés (voies de communication et trame agricole). Sur ces bases, un réseau de nouvelles voies doit venir se greffer. Le *waqf* témoigne du fait que ces rues sont créées, espace public résiduel, né de la répartition de parcelles plus ou moins alignées, ou voies pensées pour leur rôle de desserte.

Nous donnerons ici comme exemple le terme de *zuqāq*, mentionné à 288 reprises par le greffier. Ce vocable ancien désigne plutôt une voie modeste dont le rôle essentiel est la desserte

52. Maqrīzī, *Ḫiṭaṭ* III, p. 380.

53. C'est un phénomène extrêmement fréquent dans Le Caire contemporain, mais sans doute très ancien. Les quartiers informels bâtis en périphérie sur d'anciennes zones cultivées reprennent les anciens tracés agricoles, lesquels offrent alors « un tracé logique et hiérarchisé, distribuant des lots dont la demande répond à celle des investisseurs » (Mangin et Panerai, *Projet urbain*, p. 104-105).

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

du bâti. À Fusṭāṭ et al-Qāhira, d'après Maqrīzī et Ibn Duqmāq, il revêt clairement ce sens de « rue secondaire », voire de ruelle partant d'une artère principale et structurant l'habitat. Jean-Claude Garcin parle de « voie de pénétration dans les quartiers [54] ». Les *zuqāq*-s mentionnés par Maqrīzī sont peu nombreux au sein du chapitre qui leur est destiné, mais constituent pourtant une des principales références de l'auteur pour localiser les éléments (bâtis ou non). Par ailleurs, les *zuqāq*-s qu'il mentionne sont qualifiés par des toponymes et, plus souvent encore, par des anthroponymes ; ils ne sont quasiment jamais anonymes. Dans le *waqf*, en revanche, aucun n'est nommément désigné, sauf pour cinq occurrences, ce qui témoigne à nouveau du fait que le *ḫiṭr* est encore très peu urbanisé, auquel cas on peut imaginer que ces *zuqāq*-s auraient revêtu les noms de locataires de *dār*-s ou de bâtisseurs d'équipements implantés autour d'eux.

D'après le greffier, le *zuqāq* a, au sein de ce *ḫiṭr*, un rôle clair de transition, de séparation entre deux *dār*-s ; il est très fréquent lors de la mention des limites des concessions. Les trois-quarts des parcelles sont bordés par au moins un *zuqāq* (soit plus de 260 parcelles). Ainsi, 110 terrains sont entourés d'un *zuqāq*, 57 de deux et 11 de trois *zuqāq*-s.

Espace public produit par le découpage parcellaire, il semble également former l'essentiel du réseau viaire du lotissement futur. Son rôle de desserte semble capital, puisque 64 *dār*-s ont leur *bāb* sur un *zuqāq*, *bāb* qui n'est sans doute pas un élément bâti, mais juste un point d'entrée dans la concession foncière (une barrière de bois par exemple).

Le découpage en concessions foncières a donc, comme on pouvait s'y attendre, produit le tracé d'un réseau viaire : il y a bien ici les prémices d'un processus de production de tissu urbain. L'étape suivante est l'établissement d'équipements.

Lieux de centralité : ḫuṭṭ-s et équipements

L'ensemble des concessions s'étend sur une superficie d'au moins quatorze hectares, au paysage naturel diversifié. La ville en devenir est, par conséquent, amenée à être spatialement hétérogène et articulée autour de pôles d'attraction, éléments naturels, noyaux plus anciens et plus développés (comme certains *ḫuṭṭ*-s) ou équipements constituant des lieux de centralité.

Les poches d'urbanisation semblent s'être constituées autours des *ḫuṭṭ*-s, mentionnés à soixante reprises dans le document. Ce terme, qui ne sous-entend pas une urbanisation dense, désigne une voie bordée de bâtiments, qui, en tant qu'axe important, constitue un vecteur d'urbanisation et s'apparente dès lors, comme le dit Jean-Claude Garcin, à ce que l'on nommerait aujourd'hui un quartier en tant qu'espace vécu et perçu par les habitants [55]. Ainsi le *ḫuṭṭ* ne constitue pas, au VIIIe/XIVe siècle, une entité juridico-urbaine, mais au moins un espace localisé et identifié par les habitants, même si ses limites ne sont pas précisées. Il n'apparaît donc pas, remarque Garcin, dans les limites (*ḥudūd*) des *waqf*-s, ce qui est confirmé ici puisque si le terme *ḫuṭṭ* est employé 60 fois, il n'est effectivement jamais utilisé pour *délimiter* les concessions, mais toujours pour les *localiser*, par exemple : *arḍ dār Aḥmad al-Warrāq bi-ḫuṭṭ*

54. Garcin, « Toponymie et topographie », p. 120.
55. Garcin, «Toponymie», p. 132.

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

šāriʿ Bāb al-Lūq. Dans le *waqf*, le terme est souvent associé à un élément majeur du paysage urbain qu'il borde ou qu'il traverse (élément bâti, élément de l'infrastructure urbaine ou du paysage) : ici Ḫuṭṭ al-Birka, Ḫuṭṭ al-Ḥadra, Ḫuṭṭ Šaqq al-Ṭuʿbān.

Dès lors, il semble désigner des entités urbaines *planifiées* bien qu'encore en projet (à part les *ḫuṭṭ*-s Bāb al-Lūq et Qanṭarat al-Ḫalq), rendues attrayantes par l'élément qui les caractérise : étang, voie, équipement, qui devient ici un pôle d'attraction ou un élément de centralité. Le *ḫuṭṭ* correspond en quelque sorte à une unité informelle au sein – et à partir – de laquelle vont se ramifier les voies de communication *zuqāq*-s, *ṭarīq*-s et impasses, et se rassembler les équipements et infrastructures essentiels à la vie urbaine.

L'examen du document montre que chaque *ḫuṭṭ* possède des équipements assez clairsemés ou disparates. Près des *ḫuṭṭ*-s Bāb al-Lūq et Bāb al-Ḫalq (les plus anciens et les plus bâtis du *waqf*), on trouve un *masǧid*, des boutiques (*ḫanūt*-s) et un four, tandis qu'au Ḫuṭṭ al-Ḥadra (« la pente », peut-être Ḥadrat al-Murādaniyyīn de Maqrīzī [56]), non loin de bāb al-Ḫalq, se trouvent un *masǧid*, une *ṭāḥūna* (petit four [57]) et un *rabʿ*. Enfin, au Ḫuṭṭ Birkat Šuqqāf, se trouve un *masǧid*, une poterne et deux *ḫawš* ; et nous pourrions donner d'autres exemples. Finalement, l'essentiel des équipements mentionnés sont situés dans un *ḫuṭṭ*. Cette entité se développe-t-elle du fait de la présence de cet équipement ou, au contraire, est-ce parce qu'un *ḫuṭṭ* se densifie qu'on l'équipe ? Les deux phénomènes sont imbriqués et l'important est ce qu'ils finissent par produire : des lieux de centralité éparpillés dans le territoire urbain.

Ici, à nouveau, le fait qu'ils ne soient pas nommés fait que l'on ne peut pas dénombrer les équipements et infrastructures de services, qui sont de véritables marqueurs urbains. Le greffier mentionne ainsi un nombre indéterminé de *ḫānūt*-s, 33 *masǧid*-s (dont un seul est nommé), 15 *isṭabl*-s, 13 *ḫawš*-s, 11 *ḫawḫa*-s, 10 fours, 8 moulins, 6 *qāʿa*-s, 5 *ḫizāna*-s (celliers), 4 *ṭāḥūna*-s, 3 hammams (dont un double), 3 *rabʿ*-s, 3 escaliers (accédant au Ḫalīǧ), 2 *zarbiyya*-s, 2 *zāwiya*-s (dont une est nommément désignée) et une *maṣṭaba*. Puisque le juriste mentionne parfois à plusieurs reprises un même bâtiment, le décompte s'avère difficile. Cependant, il est évident que les équipements sont très peu nombreux dans cette zone, révélant un territoire urbain au tissu clairsemé et inégal. Au moment du découpage et de l'attribution des parcelles, quelques équipements sont fondés ou récupérés et affermés [58] : un four, un hammam double, un fondouk, un ensemble de boutiques, trois *ḫawš*-s, un *rabʿ* et une *ṭāḥūna*, chacun occupant une concession foncière. Cela paraît dérisoire au regard de l'étendue de la ville, même si les infrastructures sont en réalité sans doute plus nombreuses que celles que nous comptons dans le *waqf* [59].

56. Maqrīzī, *Ḫiṭaṭ* III, p. 378.

57. « Petit four à l'usage des femmes arabes, en forme de jarre renversée avec l'ouverture en haut » (Dozy, *Supplément* II, p. 27).

58. La fondation de *arḍ fundūq, arḍ rabʿ* ou *arḍ ḥammām* ne signifie pas que ces infrastructures sont créées à ce moment-là, celles-ci pouvant très bien avoir été bâties antérieurement.

59. Il faudrait ajouter quelques mosquées, hammams, marchés… Cf. les articles d'André Raymond (« La localisation des bains » et « Cairo's Area and Population ») qui a compté les équipements de l'extérieur ouest mentionnés par Maqrīzī.

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Les équipements sont bien des signes urbains forts et l'examen de leur présence et de leur répartition au sein du domaine d'al-Nāṣir permet d'émettre plusieurs remarques et hypothèses. Tout d'abord, l'opération de promotion urbaine telle qu'elle est présentée dans le *waqf* a consisté avant tout en un découpage parcellaire induisant la constitution d'un réseau viaire. Certains quartiers, *ḫuṭṭ*, dotés de quelques équipements, semblent se détacher en tant que modestes noyaux urbains ; ils ont peut-être été pensés comme de futurs pôles attractifs destinés à s'imbriquer entre eux pour former un tissu ténu.

On peut aussi imaginer, à l'inverse, que les *ḫuṭṭ*-s existant préalablement à la constitution du *waqf*, quartiers en miniature consistant en regroupements d'habitat et de « services minimums » (*masǧid*, four, bain), ont été le support du projet sultanien qui, s'appuyant sur ces nœuds de centralité, y aurait fait dessiner un parcellaire afin que s'enclenche un processus d'urbanisation, sans pour autant envisager la fondation d'équipements plus importants.

Ce qui est certain, c'est que lorsque les lots sont distribués, en *arḍ dār*-s majoritairement, un certain maillage est tracé et l'œuvre de promotion urbaine s'arrête là pour le sultan, qui s'attend probablement à ce que les locataires y construisent leur habitat (la surface s'y prête, puisque 243 parcelles mesurent moins de 200 coudées carrées, soit soixante m²). Par ailleurs, le sultan laisse peut-être le soin aux grands émirs et aux notables d'établir les équipements majeurs : ainsi, entre la Birkat Nāṣiriyya et le Ḫalīǧ seront fondés les Ǧāmiʿ Aqsunqur et Sitt Maskit.

Conclusion : une opération de promotion réussie ?

Faisant usage des instruments juridiques (*ḫikr* et *waqf*) dont il disposait pour promouvoir le développement de sa ville, al-Nāṣir Muḥammad a favorisé l'émergence d'une nouvelle trame urbaine : il a fait découper le sol d'une périphérie en expansion afin de lier entre eux différents noyaux, en vue de former une vaste ville. Le sultan a ainsi préparé le terrain physiquement, par le biais des divers travaux susmentionnés, puis il a fourni le cadre juridique et urbanistique à sa ville. L'espace du *ḫikr* consiste, vers 725/1325, en terrains délimités par des éléments naturels, comprenant des voies importantes et de petits centres urbanisés, mais aussi de grands vides et peu d'équipements.

Le projet urbain d'al-Nāṣir Muḥammad, dont l'originalité tient moins dans l'affermage et la division en *dār*-s, pratique ancienne et commune, que dans l'ensemble des chantiers qui entourent cette opération (creusement de l'étang et du nouveau *ḫalīǧ*, etc.), a été qualifié de « prématuré » par André Raymond, au regard de l'évolution ultérieure de la ville [60]. Al-Nāṣir ne pouvait évidemment prévoir la catastrophe sanitaire et démographique que fut la peste noire qui décima le pays et sa capitale au lendemain de sa mort, et qui fit que ce projet n'eut guère le temps d'aboutir. Il est possible toutefois qu'entre le moment où il confie la ville aux promoteurs urbains en 725/1325 et la fin de son règne, al-Nāṣir ait vu certains de ses espoirs prendre forme. Si le tissu urbain a de la peine à se densifier, en revanche, des poches d'urbanisation ont vu le jour, petits quartiers autour de lieux de centralité (près des mosquées, al-Ḫaṭīrī à

60. Raymond, *Le Caire*, p. 141.

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Būlāq, al-Ṭabbāḫ à al-Lūq, Aqsunqur près de l'étang Nāṣiriyya) ou s'étirant le long de voies de passage (littoral de Būlāq, rue Bāb al-Baḥr). Un certain nombre de *ḫūṭṭ*-s sont alors en expansion dans ce domaine sultanien (Ḫuṭṭ Bāb al-Lūq, Birkat Šuqqāf et Šaqq al-Ṭuʿbān), mais aussi dans les *ḫikr*-s émiraux, et surtout sur le littoral fluvial du Caire, où s'enchaînent les uns à la suite des autres les *ḫuṭṭ*-s de Būlāq, Fum al-Ḫawr, Ibn al-Aṯīr, Zarbiyyat Qawṣūn, Maydān al-Sulṭānī à Mawridat al-Balāṭ, Munšat al-Mahrānī… que Maqrīzī décrit comme une « série de villes », mais ils ne sont en réalité qu'une série de quartiers en formation [61]. Les vergers, jardins, sablonnières, occupent encore une bonne partie de l'espace urbain, mais les bases sont jetées et, si clairsemé soit-il, le maillage est bien présent à la fin du règne du sultan, qui n'eut donc pas à assister à l'échec final de son immense projet urbain.

61. Maqrīzī, *Ḫiṭaṭ* III, p. 424-435.

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Bibliographie

Cartes

Plans extraits de la *Description de l'Égypte, État moderne* II/2, imprimerie Impériale, Paris, 1822 :
– *Plan général de Boulâq, du Kaire, de l'île de Roudah, du Vieux Kaire et de Gyzeh*, pl. XV.
– *Plan particulier de l'île de Roudah, du Vieux Kaire et de Gyzeh*, pl. XVI.
– *Plan particulier de la ville*, pl. XXVI.

Actes de waqf

Waqfiyyat al-Malik al-Nāṣir Muḥammad ibn Qalāwūn, fonds Ifao bobine 7 (recto), *Dār al-waṯā'iq al-qawmiyya*, n°35/6, 16 *ǧumādā* I 717 / 27 juillet 1317 et 8 *ǧumādā* II 725/19 juillet 1325.

Amīn, Muḥammad, Muḥammad, édition de *waqf*-s *in Taḏkirat al-Nabīh fī ayyām al-Manṣūr wa-banīhi*, Le Caire, 1986, (3 vol.), en annexe : vol. II (2 documents).

Instruments de travail

Amīn, Muḥammad, Muḥammad, *Catalogue des documents d'archives du Caire de 239/853 à 922/1516*, Ifao, Le Caire, 1980.
Belot, Jean-Baptiste, *Vocabulaire arabe-français à l'usage des étudiants*, Beyrouth, 1920.
Dozy, Roger, *Supplément aux dictionnaires arabes*, Beyrouth, 1981.
Kanz al-ʿulūm wa-l-luġa, Le Caire, 1905 (anonyme).
Kazimirski, Antoine, *Dictionnaire arabe-français*, Paris, Maisonneuve, 1860.
Lane, Edward, W., *Arabic-English Lexicon*, Londres, 1863.
Wehr, Hans, *Dictionnary of Modern Written Arabic*, Wiesbaden, 1966.

Sources

Ibn Taġrī Birdī, Abū-l-Maḥāsin Yūsuf, *Al-Nuǧūm al-zāhira fī mulūk Miṣr wa-l-Qāhira*, W. Popper (éd.), *UCPSP*, Berkeley, (1909-1929), 6 vol.
Ibn Yūnus, *Ta'rīḫ Ibn Yūnus*, Dār al-kutub al-ʿilmiyya, Beyrouth, 2000.
Al-Maqrīzī, Taqī al-Dīn Aḥmad, *Al-Mawāʿiẓ wa-l-iʿtibār fī ḏikr al-ḫiṭaṭ wa-l-āṯār*, A. Fū'ād Sayyid (éd.), Al-Furqān Islamic Heritage Foundation, Londres, 2002-2004, 5 vol. (abrégé en *Ḫiṭaṭ*).
Al-Nuwayrī, Šihāb al-Dīn Aḥmad, *Nihāyat al-arab fī funūn al-adab*, M. Al-ʿAbāzī et M.M. Ẓiyāda (éd.), Le Caire, Maṭbaʿat dār al-kutub wa-l-waṯā'iq al-qawmiyya, 2002, vol. XXXIII (721/1321-730/1330).
Naṣīr-ī Ḫusraw, *Sāfer Nāmeh*, Ch. Shefer (trad.), Paris, 1881.

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Études

ʿAkkām, F., « Des fondements de la propriété dans la jurisprudence musulmane », dans *Biens communs, patrimoines collectifs et gestions communautaires dans les sociétés musulmanes, REMMM* 79-80, 1997, p. 25-41.

Ayalon, D., « The Expansion and Decline of Cairo under the Mamluks and its Background », dans *Itinéraires d'Orient. Hommage à Claude Cahen, Res Orientales* VI, Bures sur Yvettes, 1994, p. 13-19.

Cahen, Cl., Rāġib, Y., Taher, M. A., « L'achat et le *waqf* d'un grand domaine égyptien par le vizir fatimide Ṭalāīʿ b. Ruzzīq », *AnIsl* XIV, 1978, p. 59-126.

Denizeau, V., *Conduire l'eau dans Le Caire mamlûk. Installations hydrauliques et politiques d'aménagements dans la capitale égyptienne (1250-1517)*, thèse de doctorat soutenue en juillet 2010, université de Provence.

Denoix, S., « Note sur une des significations du terme "*dār*" », *AnIsl* XXV, 1991, p. 285-288

—, *Décrire Le Caire*, Ifao, Le Caire, 1992.

—, « Formes juridiques, enjeux sociaux et stratégies foncières » dans *Biens communs, patrimoines collectifs et gestions communautaires dans les sociétés musulmanes, REMMM* 79-80, 1997, p. 9-22.

Garcin, J.-Cl., « Habitat médiéval et histoire urbaine » dans J.-Cl.Garcin *et al.*, *Palais et maisons du Caire* I, *Époque mamelouke (XIIIe-XVIe)*, Cnrs, 1982, p. 144-216 et dans *id.*, *Espaces, pouvoirs et idéologies de l'Égypte médiévale, Variorum Reprints*, Londres, 1987.

—, « Toponymie et topographie urbaines médiévales à Fustat et au Caire », *JESHO* XXVII/2, 1984, p. 113-155 ; et dans *id.*, *Espaces, pouvoirs et idéologies de l'Égypte médiévale, Variorum Reprints*, Londres, 1987.

Guichard, P., « L'eau dans le monde musulman médiéval », dans *L'homme et l'eau en méditerranée et au Proche-Orient* II, *Aménagements hydrauliques, États, législations*, Séminaire de recherche 1981-1982, Travaux de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée, Lyon, 1982, p. 117-124.

Levanoni, A., *A Turning Point in Mamluk History. The Third Reign of al-Nāṣir Muḥammad ibn Qalāwūn (1310-1341)*, Cologne, Brill, Leiden, New-York, 1995.

Loiseau, J., *Reconstruire la maison du sultan. Ruine et recomposition de l'ordre urbain au Caire, 1350-1450*, Ifao, Le Caire, 2010.

Mangin, D. et Panerai, Ph., *Projet urbain*, éd. Parenthèses, Paris, 2002.

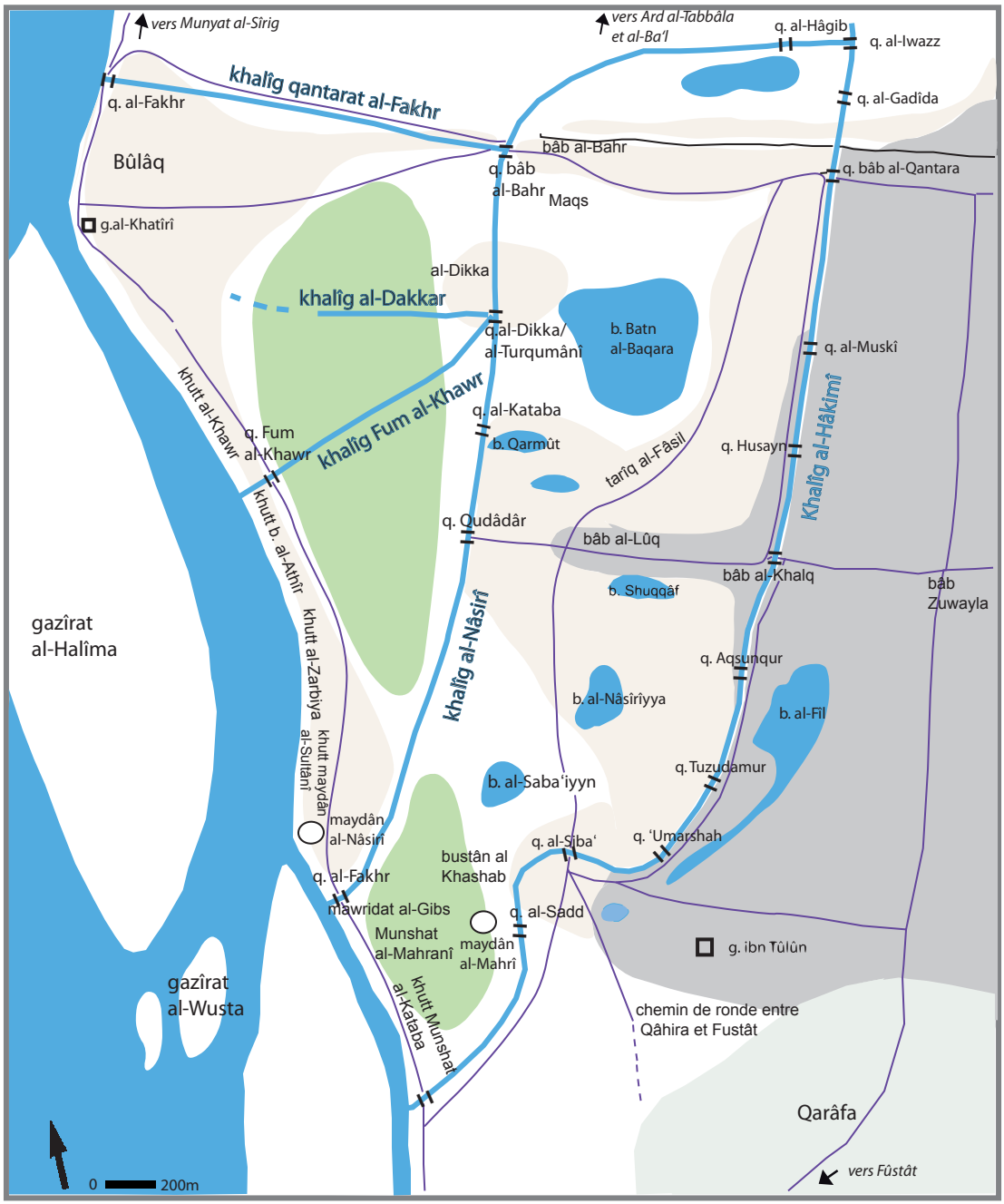
Raymond, André, « La localisation des bains publics au Caire au XVe siècle d'après les *Ḫiṭaṭ* de Maqrîzî », *BEO* 30, 1978, p. 346-360.

—, « Cairo's Area and Population in the Early Fifteenth century », *Muqarnas* 2, 1984, p. 21-31.

— (dir.), *Le Caire*, Citadelle-Mazenod, Paris, 2000.

Williams, J. A., « The Ḫānqāh of Siryāqūs, a Mamlouk Royal Religious Foundation », dans A.H. Green (éd.), *In Quest of Islamic Humanism. Arabic and Islamic Studies in Memory of Mohamed al-Nowaihi*, AUC Press, Le Caire, 1984, p. 109-111.

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

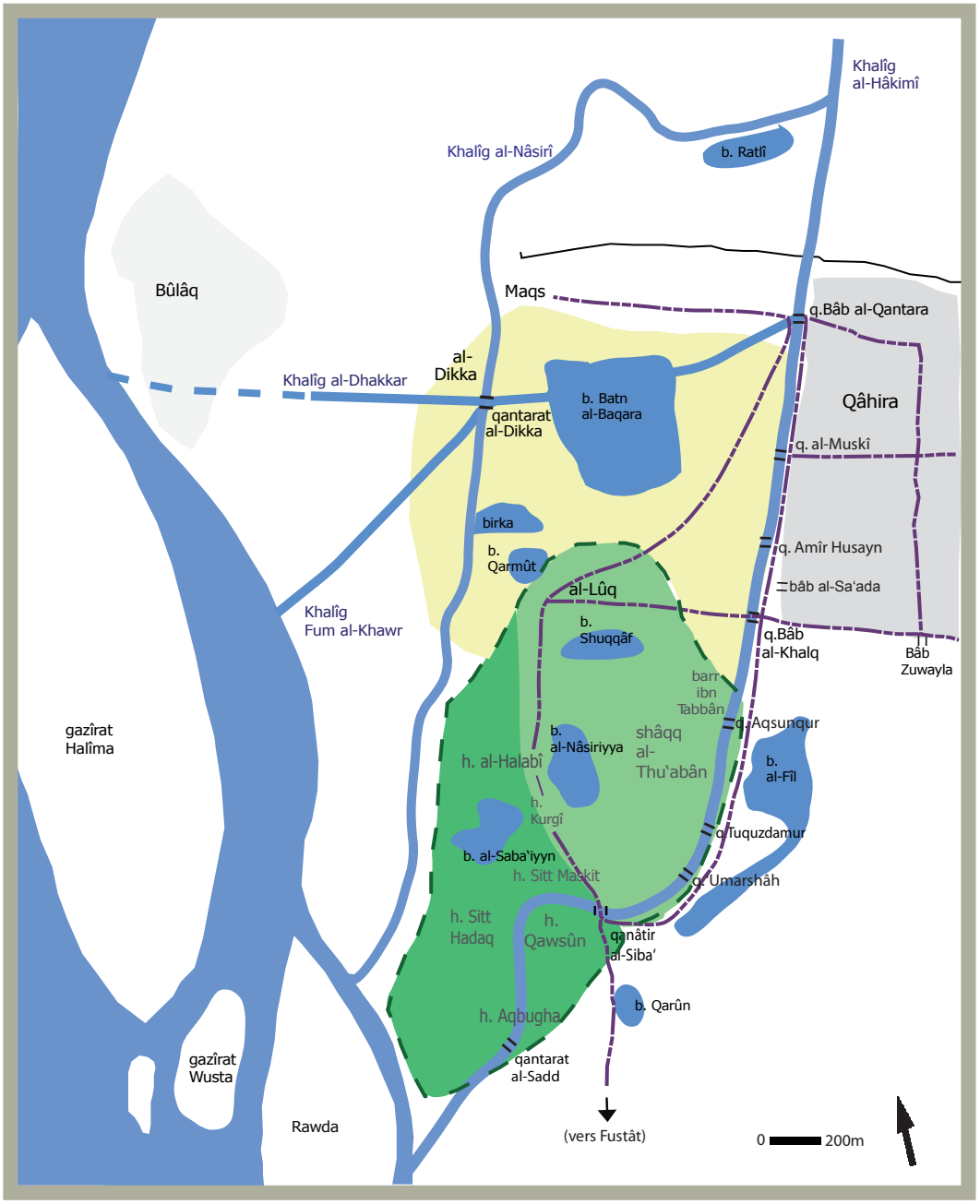


(Fond de carte : *Description de l'Égypte*).

Fig. 1. Rive ouest du Ḫalīǧ au milieu du XIV^e^ siècle : toponymes, urbanisation et axes de circulation.

Note : les cartes présentées ici sont issues de la thèse de Valentine Denizeau : *Conduire l'eau dans Le Caire mamlûk. Les installations hydrauliques du Caire*, thèse non publiée soutenue à Aix-en-Provence le 3 juillet 2010. Le système de translittération adopté était différent de celui choisi pour les *Annales islamologiques*.

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net



(Fond de carte : *Description de l'Égypte*).

Fig. 2. Affermage des terrains de la rive ouest du Ḫalīǧ, d'après Maqrīzī (XI^e^-XIV^e^ siècles) : schéma de synthèse.

Époque fatimide et ayyûbide

Terrains affermés aux XII^e^ et XIII^e^ siècles

Limites de l'ancien Ḫikr al-Zuhrī (affermé aux XI^e^ et XII^e^ siècles, réaffermé sous al-Nāṣir Muḥammad au début du XIV^e^ siècle)

Époque mamlouke

Partie du Ḫikr al-Zuhrī établie en *waqf* au profit du complexe de Siryāqūs

Partie du Ḫikr al-Zuhrī affermée par les proches d'al-Nāṣir

Voie de circulation majeure de la zone des *ḫikr*-s : al-Ṭāriq al-Fāṣil

AnIsl 46 (2013), p. 167-194 Valentine Denizeau, Sylvie Denoix
Le sultan promoteur. Aménagement urbain dans Le Caire du VIIIe/XIVe siècle
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net